

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 MARS 2025

Présent-e-s

Bureau :	CLERC	Tobias	DC-VL	Président
	WRZOSOWSKI	Gregor	LR	1 ^{er} vice-président
	BILLET	Isabelle	MCG	2 ^e vice-présidente
	SANCHEZ	Francisco	PS	1 ^{er} secrétaire
	BOCCARD	Damien	Ve	2 ^e secrétaire
	NOBS	Cyril	UDC	Membre
Conseillers/ères :	AMATO	Maurice	Ve	
	BARONA GARCES	Elisa	S	
	BETTANCOURT	Jenny	Ve	
	BOCCARD	Yolande	DC-VL	
	BROCARD	Eric	S	
	BUCHER	Denis	Ve	
	BUSSET	Jean-Bernard	DC-VL	
	DEIANA	Ivan	DC-VL	
	DELUERMOZ	Cosima	DC-VL	
	DE KONING	Philippus	LR	
	EDINGER W.	Anna	LR	
	FERATI	Bektesh	HP	
	FONTANINI	Marco	S	
	FREHNER	Antoine	LR	
	HAGMANN	André	LR	
	HALIMI	Hysri	S	
	HARTMANN	Esther	Ve	[arrivée à 18h40]
	HEINIGER	Claire	Ve	
	HILLEMANN	Hartmut	S	
	ISWALA	Placide	S	
	KINDU	Trésor	S	
	LOUREIRO	Daniel	HP	
	MURCIANO	Claudine	HP	
	OSMANI	Alban	MCG	
	RHEINER	Fabrice	MCG	
	SCHWEIZER	Adriana	HP	
	TRIPPEL	Martin	HP	
	UM	Esther	Ve	
Excusés :	TSCHUDI-SPIROPULO	Alejandra	Ve	
	GAETANINO	Marco	HP	

Assistent à la séance

CORNUZ	Eric	Ve	Maire
TREMBLET	Laurent	PDC	Conseiller administratif
LEUENBERGER	Nathalie	HP	Conseillère administrative

MCG	Mouvement des citoyens genevois	PS	Parti socialiste
DC-VL	Parti démocrate-chrétien et Verts libéraux		
UDC	Union démocratique du centre	Ve	Les Verts de Meyrin-Cointrin
PLR	Parti libéral-radical	HP	Hors parti

* * *

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 18 février 2025.
2. Communications du Bureau du Conseil municipal.
3. Communications du Conseil administratif.
4. Réponses du Conseil administratif aux propositions individuelles et questions des séances précédentes.
5. Délibération n° 2025-07 relative à l'ouverture d'un crédit d'étude de **CHF 2'940'000.-** en vue de la rénovation et de l'agrandissement de l'école des Champs-Fréchets.
6. Délibération n° 2025-08 relative à l'assujettissement du 13^{ème} salaire à la CAP, nécessitant le changement du statut du personnel, une demande de crédit budgétaire supplémentaire 2024 de **CHF 9'886'990.-** destiné à financer le coût du rattrapage de l'assujettissement au 13^{ème} salaire à la CAP, ainsi qu'un crédit budgétaire supplémentaire de **CHF 500'000.-** pour 2025, destiné à couvrir les coûts annuels supplémentaires de l'assujettissement du 13^{ème} salaire à la CAP.
7. Délibération n° 2025-09 relative à l'ouverture d'un crédit d'engagement de **CHF 4'700'983.-** en vue de remplacer l'ensemble des sources lumineuses fluorescentes dans les bâtiments communaux et les terrains de sport par des LED.
8. Délibération n° 2025-10 relative à une demande de crédit budgétaire de **CHF 118'583.-** pour 2025, **CHF 134'730.-** pour 2026, et **CHF 47'850.-** pour 2027, destiné à compléter le financement des Assises de la culture et des ateliers organisés dans le cadre du 30^{ème} anniversaire du Forum Meyrin.
9. Délibération n° 2024-25b relative à l'ouverture d'un crédit de construction de **CHF 8'940'000.-** destiné à la requalification de l'avenue de Vaudagne et de la rue des Vernes. **Rapport de la commission des travaux publics et entretien des bâtiments élargie** (M. Amato, Ve).

10. Résolution n° 2024-05 présentée par M. Maurice Amato, au nom du parti des Vert.e.s de Meyrin-Cointrin, M. Tobias Clerc, au nom du parti Démocrate-Chrétien et Vert' Libéral et M. Francisco Sanchez, au nom du parti Socialiste, demandant la limitation des sucres et d'aliments transformés industriellement dans l'alimentation offerte aux enfants dans les EVE de Meyrin. **Rapport de la commission alimentation durable ad hoc** (D. Bucher, Ve).
11. Motion n° 2025-04 présentée par André Hagmann, au nom du PLR Meyrin-Cointrin, Damien Boccard, au nom des Vert.e.s, et Francisco Sanchez, au nom du Parti socialiste, demandant une étude de faisabilité d'une construction d'un sous-sol sous la future extension de l'école de Cointrin et la recherche de salles de classe provisoires.
12. Motion n° 2024-08 présentée par Monsieur Cyril Nobs au nom de l'UDC Meyrin Cointrin, Monsieur Philippe Serrano au nom du PLR Meyrin-Cointrin, et Madame Adriana Schweizer et Monsieur Martin Trippel, hors parti, demandant une mise en place de caméras de surveillance aux éco-points pour lutter contre le non-respect de la loi sur les déchets communaux. **Rapport de la commission santé et sécurité**. (D. Bucher, Ve).
13. Rapport de la commission consultative des aînés. (E. Brocard, S.)
14. Annonces de projets.
15. Propositions individuelles.
16. Questions.

* * *

M. Clerc ouvre la séance et procède aux salutations d'usage. Il annonce que Mme Tschudi-Spiropulo est remplacée par Mme Bettancourt.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 18 février 2025.

M. Clerc soumet à l'approbation le procès-verbal, qui est accepté par 32 voix, soit à l'unanimité.

* * *

2. Communications du Bureau du Conseil municipal.

- a) **Ethnopoly** : M. Clerc rappelle que le Conseil municipal aura un poste à la ferme de la Golette le 23 mai prochain. Il demande aux conseillères et conseillers intéressés de lui envoyer un email dans ce sens. Il faudrait 2 conseillers le matin et 2 autres l'après-midi.
Il ajoute qu'il s'agit d'une opportunité de sensibiliser les jeunes au travail des politiques et aux devoirs et obligations des citoyens.

- b) **Courrier ACG** : entrée en force de la décision d'augmenter la dotation de l'enveloppe sportive votée en assemblée générale extraordinaire du 11 décembre 2024. La communication est disponible sur CMnet sous l'onglet ACG.
- c) **Pétition** :
M. Clerc annonce avoir reçu une pétition intitulée : « Navette inter-quartiers à Meyrin », qui sera à l'ordre du jour du prochain Municipal.

* * *

3. Communications du Conseil administratif.

Nouvelle organisation du service de l'environnement

Dans sa séance du 18 février 2025 et suite au projet « Vision stratégique 2030 », dont le but était de définir l'évolution du service de l'environnement compte tenu des défis à relever ces prochaines années, notamment la transition écologique et les besoins de la population, le Conseil administratif a validé une nouvelle organisation émanant des deux sections actuelles du service : « routes et voirie » et « parcs et promenades ».

Des travaux importants ont été menés, avec une participation active de notre collègue Laurent Tremblet, pour préciser les éléments fondateurs de la nouvelle organisation afin de mieux répondre aux enjeux sociaux et environnementaux, actuels et futurs. Ces travaux, impliquant de manière importante la direction de l'actuel service de l'environnement, avec l'accompagnement d'un mandataire externe, ont été largement partagés avec l'ensemble des membres du service.

Ainsi, le Conseil administratif, sur proposition de Laurent Tremblet, a validé la création et les missions de deux nouveaux services distincts, à partir du 1^{er} janvier 2026 : le service « Paysage et biodiversité » et le service « Technique et voirie ». Le service Paysage et biodiversité gèrera les espaces paysagers selon les usages de la population et les impératifs climatiques en respectant la biodiversité urbaine et le patrimoine arboré.

Le service Technique et voirie, quant à lui, assurera la salubrité de l'espace public, entretiendra les infrastructures urbaines et gèrera les équipements destinés aux manifestations selon les usages de la population, les normes d'hygiène et de sécurité, et les impératifs du tri à la source et de la valorisation des déchets.

Agrandissement de l'école de Cointrin

Pour donner suite au crédit de construction voté lors du Conseil municipal du 15 octobre 2024 en vue de l'agrandissement de l'école de Cointrin, nous avons appris que l'autorisation de construire déposée le 22 novembre 2024 a été délivrée en date du 26 février dernier. En parallèle, les travaux ont pu être adjugés aux entreprises suite aux différents appels d'offres lancés à la fin de l'année 2024. Ces éléments permettent de planifier un début des travaux au mois d'avril 2025, pour

une fin de chantier estimée à Noël 2025. Le délai de recours contre l'autorisation de construire court jusqu'au 26 mars prochain.

Changement de couleur d'uniformes des agents du domaine public et stationnement (ADPS)

L'activité du pôle « domaine public et stationnement » du service de la sécurité municipale a grandement évolué depuis sa création en 2014, lorsqu'il portait l'appellation « contrôle municipal du stationnement ».

À présent, avec la diminution du nombre de places de stationnement sur la Commune et de ses activités liées à son contrôle, ce contrôle ne représente plus que 40% des tâches des agents. Une seconde mission priorise leur activité, celle d'instruire et de délivrer les autorisations d'occupation accrue sur le domaine public. L'accompagnement des requérants, qu'ils soient professionnels, associatifs ou privés, a changé leur rapport à l'usager. Les ADPS réalisent également des activités de police administrative, telles que les directives de mesures de chantier ou encore les enseignes et procédés de réclames.

Etant donné l'évolution de leur identité, liée tant à leurs nouvelles missions qu'à leur rapport à l'usager, il est apparu important d'ancrer leur fonction dans un uniforme qui les rende plus visibles dans l'espace public et qui les dissocie clairement de l'activité de stationnement comme le pratique la Fondation des Parkings.

Afin que ces agents ne soient pas confondus avec d'autres corps de métiers qui exercent à Meyrin, il a été décidé de changer les hauts d'uniformes en blanc, tout en gardant le reste du matériel actuel en noir. Ce nouvel uniforme en blanc et noir a déjà fait ses preuves dans d'autres pays occidentaux, tel qu'au Royaume-Uni, et sera particulièrement reconnaissable pour les usagers meyrinois, et plus largement genevois.

La mention « Domaine public » restera identique sur leurs uniformes et leurs badges « contrôle de stationnement » rappellent leur prérogative lorsqu'ils réalisent cette tâche.

L'entrée en vigueur du changement de l'uniforme ADPS est prévu au 1^{er} mai 2025 et n'entraîne pas de surcoût particulier.

Dépassement budgétaire

Fonctionnement

Selon les art. 51 et 60 de la RAC, les dépassements pour le fonctionnement doivent être votés par le Conseil municipal lors de la clôture des comptes dans l'annexe 17. Ils doivent être annoncés dès qu'ils sont connus au CM. Un dépassement non compensé de plus de 5% nécessite un crédit budgétaire supplémentaire. Nous estimons que ces dépassements seront compensés par des recettes fiscales complémentaires.

54/36 Famille et jeunesse / Charges de transfert	CHF -75'000 – 3.11%
--	---------------------

La situation globale de l'Association la Framboise devient alarmante. Sans une aide importante de la Ville de Meyrin, l'association devra fermer l'activité en juin de cette année. Face à cette situation, le Conseil administratif propose de maintenir le

subventionnement pour une année supplémentaire complète, soit d'août 2025 à juin 2026 à la condition de mettre en place un contrat de prestations avec fixation d'objectifs avant la fin 2025. Ceci permettra de se positionner de manière définitive sur la suite du soutien dès la rentrée 2026.

Depuis 2024, la situation financière est compliquée, ses charges augmentent particulièrement en lien avec les enfants à besoins spécifiques, mais également par le besoin de renfort de personnel nécessaire pour faire fonctionner cette association.

La Framboise accueille environ 45 enfants (16 places autorisées). Elle a nécessité une subvention supplémentaire de CHF 60'000 en 2024, soit un subventionnement total de CHF 212'500.

Pour 2025, le budget voté est de CHF 197'122, un montant supplémentaire de CHF 75'000 est nécessaire. Le montant supplémentaire nécessaire pour 2026 sera inclus au projet de budget 2026.

Devant les exigences complexes qu'impose la responsabilité d'une structure d'accueil de la petite enfance, la limite du modèle associatif bénévole semble atteinte.

* * *

4. Réponses du Conseil administratif aux propositions individuelles et questions des séances précédentes.

Séance du 18 février, questions de Mme Schweizer

Eau gazeuse servie au club de midi

Par souci d'écologie, il a été décidé de ne plus servir d'eau minérale en bouteille. De ce fait, nous nous limitons à des carafes d'eau du robinet pour l'eau plate, mais avons gardé l'eau gazeuse en bouteille.

Invitation des bénévoles à un repas annuel

Il y a souvent une confusion entre l'Association des bénévoles de Meyrin et les bénévoles qui s'engagent au sein du pôle seniors.

Les bénévoles du pôle seniors sont invités une fois par année à partager un repas au Jardin de l'Amitié lors de la traditionnelle soirée des bénévoles.

Quant à l'association des bénévoles de Meyrin, elle reçoit une subvention du pôle seniors qui lui permet de mener à bien ses activités (visites sociales // transports).

Or, lors du Noël des aînés, certains bénévoles de l'association s'engagent auprès du pôle seniors en gérant le vestiaire durant les trois jours de manifestation. A ce titre, ils sont eux aussi invités lors de la traditionnelle soirée des bénévoles du pôle seniors.

Fermeture du Jardin de l'Amitié le vendredi

Après plusieurs années (17 ans) durant lesquelles le Jardin de l'Amitié était ouvert le vendredi, il est constaté une faible fréquentation hormis pour certains

événements. La décision a par conséquent été de fermer le vendredi afin de permettre aux personnel de se consacrer à d'autres tâches en lien avec le public seniors. En effet, leur temps de travail est non seulement consacré à l'accueil au Jardin de l'Amitié, mais également à la coordination du lieu, aux liens avec les autres actrices et acteurs du quartier et à l'organisation d'événements collectifs et communautaires impliquant le public aîné.

Séance du 18 février, question de Mme Heiniger

Abri-vélo place du Village

Le service de l'urbanisme, des travaux publics et de l'énergie a pris bonne note de cette demande. Une étude visant à implanter de nouveaux abri-vélos sur l'ensemble du territoire meyrinois est en cours d'étude, le périmètre de la place du village y sera intégré.

Séance du 18 février, questions de M. Nobs

Ouverture du parking souterrain et tarifs

Nous pouvons confirmer que l'ouverture du parking P1 souterrain a bien eu lieu le samedi 15 mars. Pour ce qui relève des tarifs d'utilisation, ces derniers ont été fixés par le partenaire privé ; il n'a jamais été prévu que le Conseil administratif intervienne dans l'établissement de cette tarification, n'étant pas en charge de la construction du parking, ni de son exploitation. Une communication générale sur le chantier Cœur de cité sera faite lors de la commission Cœur de cité ad hoc élargie du 26 mars prochain.

Consultation publique pour la couleur de la nouvelle mairie

Conformément à l'amendement proposé par le Conseil administratif lors du vote de la délibération n° 2024-06a relative au crédit de construction destiné à la réalisation du projet Cœur de cité, un processus participatif est prévu pour le choix définitif de la couleur de la Maison de la citoyenneté. Ce processus se tiendra du 14 mai au 15 juin 2025 et sera intégré aux premières journées de la participation Cœur de cité.

Quatre propositions seront soumises au vote populaire. Ces quatre binômes (à chaque fois une tonalité pour la partie basse et une autre pour la partie haute du futur bâtiment) ont été retenus par le Conseil administratif sur la base d'une sélection proposée par les mandataires architectes du projet. Ils ont également été approuvés par la Commission d'architecture, qui valide les choix de couleur lors de chaque demande d'autorisation de construire pour des bâtiments d'une certaine importance. Quatre échantillons de façade vont être installés dans le périmètre du projet, près du bâtiment Forum Meyrin, à l'endroit où sont stockées les statues TEMOKU. Ces échantillons, d'une certaine taille (env. 4 m x 2,5 m pour chaque binôme), permettront de bien visualiser les différentes couleurs proposées afin que chacun puisse faire son choix. Aussi, il a été décidé que :

- Le vote sera ouvert à toutes et tous ;

- Les participantes et participants pourront voter une seule fois à l'aide d'un smartphone ou d'un appareil connecté, permettant de lire un QR code, qui renverra vers la page des propositions mises au vote. Les votes seront comptabilisés sur une plateforme numérique dédiée ;
- Le vote restera anonyme. Si une personne n'a pas de smartphone, elle pourra directement se rendre à la Maison des projets pour voter ; un appareil connecté sera mis à disposition.

Une verrée publique sera organisée pour la proclamation des résultats le jeudi 19 juin, à la Maison des projets.

La commission Cœur de cité ad hoc élargie, convoquée pour le mercredi 26 mars de 18h30 à 20h00, permettra de revenir plus en détail sur ces premières journées de la participation Cœur de cité.

Séance du 18 février 2025, question de M. Bucher

Rebroussement Arpenteurs et Coopératives

Pour pallier la problématique de stationnement abusif et sur demande de la sécurité municipale, le service de l'environnement a déposé des panneaux provisoires d'interdiction de s'arrêter sur les voies de rebroussement aux Arpenteurs et Coopératives. La circulation et la manœuvre de véhicules de secours doivent être en effet garanties en tout temps. Des contrôles sont d'ores et déjà effectués par les agents de la police municipale et du domaine public et stationnement. Le service de l'urbanisme a été saisi afin d'envisager la pose de panneaux définitifs.

Séance du 18 février 2025, question de M. Trippel

Interdiction du burkini dans les piscines communales

Dans sa session des 23 et 24 janvier 2025, le Grand Conseil a refusé le projet de loi PL 13377-A sur les bassins de natation au motif notamment que celui-ci pose problème en termes de répartition des tâches entre les communes et le canton, ainsi que pour les installations privées.

De ce fait, la responsabilité des règlements des piscines est du ressort des propriétaires, en l'occurrence la commune de Meyrin. Le Conseil d'Etat n'a pas autorité sur ces règlements qui sont de la compétence du Conseil administratif.

Nous veillons à accueillir un public le plus large possible, tout en répondant aux contraintes en vigueur. S'agissant du port du burkini, nos règlements interdisent le port de tous vêtements longs (y compris tenues de triathlon ou de plongée) dans les bassins, ceci pour des raisons d'hygiène et de sécurité en cas de sauvetage. Le service cantonal de la consommation et des affaires vétérinaires (SCAV) procède régulièrement à des contrôles inopinés de la qualité de l'eau et il est très difficile de rester dans les normes, notamment les jours de forte fréquentation. L'ajout de matière textile supplémentaire affecte la qualité de l'eau et oblige à une surchloration pour répondre aux critères d'hygiène définis par la loi fédérale. C'est l'une des raisons pour laquelle les vêtements longs sont proscrits dans les bassins communaux. Cependant, il est à relever que les t-shirts anti-UV sont tolérés dans

la pataugeoire et le bassin non-nageur en raison des mesures de protection de la santé.

L'autre aspect ayant mené à cette interdiction est le processus de sauvetage en lui-même qui est plus long et plus compliqué avec une personne portant des vêtements longs.

* * *

5. Délibération n° 2025-07 relative à l'ouverture d'un crédit d'étude de CHF 2'940'000.- en vue de la rénovation et de l'agrandissement de l'école des Champs-Fréchets.

M. Cornuz déclare que ce crédit vise à engager le processus de rénovation et d'agrandissement de l'école des Champs-Fréchets, qui nécessite des adaptations. Il ne s'agit pas de la même situation que pour l'école de Cointrin, mais on s'en rapproche dangereusement. Les locaux parascolaires ont dû être délocalisés en partie dans un bâtiment loué par la Commune. Une partie des repas sont pris certains jours de la semaine au Jardin de l'Amitié. Il est donc temps de travailler à l'agrandissement et à la rénovation de cet établissement scolaire.

Ce crédit d'étude permettra une meilleure définition des besoins et de veiller à tous les détails comme les abris de protection civile et d'autres usages. Avant tout, il s'agira de répondre aux normes du DIP.

Le Conseil administratif préconise un renvoi en commission.

M. Clerc demande si quelqu'un s'oppose à l'entrée en matière. Comme ce n'est pas le cas, il fait part de la proposition du Bureau de renvoyer cet objet en commission travaux publics et entretien des bâtiments.

Il soumet au vote ce **renvoi en commission travaux publics et entretien des bâtiments**, qui est accepté par 33 voix favorables.

* * *

6. Délibération n° 2025-08 relative à l'assujettissement du 13^{ème} salaire à la CAP, nécessitant le changement du statut du personnel, une demande de crédit budgétaire supplémentaire 2024 de CHF 9'886'990.- destiné à financer le coût du rattrapage de l'assujettissement au 13^{ème} salaire à la CAP, ainsi qu'un crédit budgétaire supplémentaire de CHF 500'000.- pour 2025, destiné à couvrir les coûts annuels supplémentaires de l'assujettissement du 13^{ème} salaire à la CAP.

M. Tremblet indique que le Conseil administratif propose d'assujettir le 13^{ème} salaire à la caisse de pension des communes genevoises et des SIG, la CAP. Ceci n'est pas une obligation et jusqu'à ce jour Meyrin ne le fait pas, contrairement à une vingtaine d'autres communes, dont la plupart des communes suburbaines et les SIG. L'Etat de Genève le fait également pour son personnel à la CPEG. Il s'agit d'un véritable atout pour pouvoir recruter les meilleurs éléments.

Le Conseil administratif estime que cet assujettissement est une bonne idée, d'où sa demande aux services des ressources humaines et des finances de chiffrer cette possibilité. Les chiffres sont indiqués dans la présente délibération. Il rappelle que l'employeur prend à sa charge les deux-tiers et afin de ne pas réduire le salaire net des employés, il est proposé de prendre la part de l'employeur ainsi que celle des employés.

Les résultats financiers attendus pour 2024 avec les 20 millions de 2022 ont convaincu le Conseil administratif de valider cet assujettissement dès 2024, largement couvert par les recettes fiscales supplémentaires.

Cette opération induit le changement du statut du personnel, uniquement les articles traitant spécifiquement de cet aspect avec une entrée en vigueur de ces modifications dès le lendemain de la fin du délai référendaire. Le Conseil propose de renvoyer cet objet en commission finances et administration générale conjointe, laquelle est déjà prévue pour la deuxième partie de soirée du 26 mars.

M. Clerc demande si quelqu'un s'oppose à l'entrée en matière.

M. Wrzosowski déclare que le PLR est un peu surpris par cette proposition de délibération, car il avait compris que l'on allait leur proposer une refonte complète du statut du personnel. Or, il semblerait que l'on ne traiterait qu'une partie liée à l'assujettissement à la CAP. Il se demande si le statut sera traité de manière saucissonnée ou d'un bloc. Si l'on opte pour la manière découpée, son parti s'opposera à l'entrée en matière.

M. Tremblet répond que cette délibération ne vise pas la refonte du statut du personnel, mais uniquement l'assujettissement du 13^{ème} salaire à la CAP, à savoir la modification de 1 ou 2 articles. La recommandation de la Cour des comptes de s'attaquer à la refonte du statut du personnel est prévue pour le deuxième semestre de cette année. Il s'agit d'un travail de longue haleine, probablement de toute une législature, puisqu'un certain nombre d'aller-retour sont prévus notamment avec la commission du personnel.

Le Conseil administratif a donc préféré laisser ce sujet de refonte pour la nouvelle législature, étant donné que la commission du personnel change également. Le projet de refonte sera déposé en automne prochain.

M. Fontanini annonce que les socialistes ne s'opposeront pas à l'entrée en matière. Par contre, ils attendent des explications sur les raisons de cet assujettissement rétroactif.

M. Clerc au vu de ces interrogations, préfère **soumettre au vote l'entrée en matière** de cette délibération, qui est acceptée par 28 oui, 4 abstentions et 1 non.

Mme Murciano remarque que les hors-parti ne seront pas invités à cette commission. Pour sa part, elle a toujours défendu les collaborateurs, mais au vu des montants, elle a besoin que l'on réponde à ses questions. Si elle doit le faire en plénière, elle le fera et sinon, il faudrait que cette séance soit élargie.

M. Clerc soumet au vote le **renvoi en commission finances élargie**, qui est accepté par 22 oui, 9 abstentions et 2 non.

* * *

7. Délibération n° 2025-09 relative à l'ouverture d'un crédit d'engagement de CHF 4'700'983.- en vue de remplacer l'ensemble des sources lumineuses fluorescentes dans les bâtiments communaux et les terrains de sport par des LED.

M. Tremblet déclare que cette délibération est conforme au plan des investissements, mais également au plan directeur énergie communal. Il est nécessaire d'adapter les installations puisque, dès le 31 août 2025, il ne sera plus possible de se fournir en lampes fluorescentes en Suisse, car elles seront interdites. La Suisse a adapté sa législation en fonction d'une directive européenne entrée en vigueur en 2023.

Il s'agit d'une opportunité de remplacer de manière accélérée l'ensemble des éclairages très énergivores. Ce projet réunit trois services de l'administration : la gérance et entretien des bâtiments, les sports et la culture. Ces trois services seront présents en commission, fixé au 20 mars pour détailler les enjeux respectifs.

Il relève que 80% des bâtiments actuels de la gérance et entretien des bâtiments sont à adapter et ainsi, cela permettra de réduire de 50% la consommation électrique nécessaire à l'éclairage, soit l'équivalent de 270 foyers meyrinois.

Pour le service des sports, on parle surtout de l'éclairage des stades A, B, C, D et non pas E et F qui sont récents, ainsi que du stade de rugby, du Boulodrome et de la patinoire extérieure.

Au niveau de la culture, sont concernés l'éclairage des bâtiments culturels, mais surtout de l'éclairage de scène et d'exposition.

M. Tremblet ajoute qu'un certain nombre de subventions sont attendues, mais actuellement pas encore chiffrées, car difficile à calculer. Ces subventions proviendraient en majorité des services industriels à travers leur programme ECO21.

M. Bucher déclare au nom des Verts que ce projet fait suite à l'interdiction de leur commercialisation en Suisse dès août 2025, mais leur utilisation reste autorisée après cette date. Les LED consomment moins d'énergie, mais plusieurs points doivent être étudiés en commission avant de prendre une décision. Le premier point concerne le fait que la fabrication des LED utilise des matériaux qui augmentent l'empreinte écologique. Le fait de remplacer toutes les lampes d'un coup génèrent forcément des émissions liées à la production, transport et installation. Selon les Verts, il serait utile de comparer l'impact du remplacement immédiat avec un remplacement progressif à mesure que les lampes arrivant en fin de vie. En effet, la fabrication des objets est le facteur ayant le plus d'impact environnemental. C'est le cas pour l'informatique et il serait intéressant d'avoir la comparaison.

Le deuxième point est l'impact financier, alors que les lampes fonctionnent encore et que l'on pourrait être gagnant en étalant le remplacement dans le temps.

Le troisième point est lié aux impacts sur la santé, étant donné qu'il y a plusieurs sortes de LED, qui présentent un certain nombre d'effets, dont une fatigue visuelle, des effets sur la rétine, sur la peau, bien que tous ces points ne soient pas encore scientifiquement confirmés.

Les Verts souhaitent donc que ces points soient traités en commission.

M. Frehner se dit étonné que 80% des bâtiments n'aient pas été remis en état au niveau de l'éclairage. D'autant plus que les subventions se terminaient au mois de décembre 2024 et qu'elles ont été repoussées à juin 2025 pour ECO21. Il rappelle que cela fait au moins 5 à 6 ans que le Conseil municipal demande de faire des changements. Il ne comprend donc pas que cela se fasse si tardivement.

Personne ne s'opposant à l'entrée en matière, **M. Clerc** soumet au vote **le renvoi en commission travaux publics et entretien des bâtiments**, qui est accepté par 33 voix.

* * *

8. Délibération n° 2025-10 relative à une demande de crédit budgétaire de CHF 118'583.- pour 2025, CHF 134'730.- pour 2026, et CHF 47'850.- pour 2027, destiné à compléter le financement des Assises de la culture et des ateliers organisés dans le cadre du 30^{ème} anniversaire du Forum Meyrin.

Mme Leuenberger déclare que cette délibération est le fruit de plusieurs semaines de travaux préparatoires pour pouvoir répondre à la demande d'organiser des Assises de la culture, que le Conseil municipal a formulé le lendemain du rejet en votation populaire, de novembre 2020, du crédit d'étude de la mise à niveau et rénovation du Forum Meyrin.

Il s'agit de pouvoir investir une démarche d'envergure, qui est projetée sur 3 ans et qui prévoit de se doter de tout le sérieux et professionnalisme, ainsi que du respect qu'induit une concertation citoyenne de ce type.

Ce projet des Assises représente une opportunité et doit être remis dans le contexte d'une ville, qui vient de connaître un développement majeur de son territoire avec la réalisation de l'écoquartier des Vergers, des surélévations d'immeubles, des rénovations, des agrandissements de différents équipements publics, une augmentation démographique de plus de 20% de la population. Une ville qui vient de traverser plusieurs bouleversements, dont la pandémie du Covid, et qui s'apprête à poursuivre sa mue en investissant le chantier du Cœur de cité et à partir d'une vision ambitieuse, qui questionne le rôle de la citoyenneté au service du vivre-ensemble.

Depuis 2023, les équipes de la Bibliothèque, de la Culture et du Théâtre Forum Meyrin, se sont réunies dans un seul grand service municipal et 2025 verra la célébration des 30 ans du Forum avec l'AHVM, l'Undertown et Radio Bascule.

Un programme de festivités est prévu qui invitera toute la population et ce sera l'occasion d'initier ces Assises avec pour objectif une vision pour les 30 prochaines années.

Il est proposé également que les prochains élus puissent investir cet important chantier avec les bons outils et les meilleurs moyens pour garantir une participation optimale et inclusive de la population tout en garantissant des résultats concrets qui soient à l'image de Meyrin, dynamique, vivant et attractif.

M. Iswala déclare au nom des Socialistes :

« Au vu du programme très exhaustif, riche, il nous paraît évident que le parti Socialiste est favorable au renvoi en commission afin qu'un examen minutieux, réaliste, adapté et responsable soit fait. A titre de rappel, le Forum Meyrin ne subit malheureusement jusqu'à ce jour que des retouches provisoires de son habit datant de 30 ans qu'il garde et porte malgré son âge. A quand la remise en conformité qui répondra à ses attentes, aux besoins réels adaptés à demain. »

M. Clerc pense que l'objet ne demande pas de prise de position à ce stade.

Personne ne s'opposant à l'entrée en matière, **M. Clerc** soumet au **vote le renvoi en commission vie culturelle et sportive**, qui est accepté par 33 voix.

* * *

9. Délibération n° 2024-25b relative à l'ouverture d'un crédit de construction de CHF 8'940'000.- destiné à la requalification de l'avenue de Vaudagne et de la rue des Vernes. Rapport de la commission des travaux publics et entretien des bâtiments élargie (M. Amato, Ve).

M. Amato donne lecture du rapport de la commission travaux publics et entretien des bâtiments tenue le 11 décembre 2024 sous la présidence de M. Serrano et en présence de M. Cornuz, conseiller administratif, et de M. Balsiger, co-responsable du service de l'UTE :

Le projet ambitieux présenté au travers de la délibération 2024-25 vise à transformer les axes routiers de l'avenue de Vaudagne et de la rue des Vernes en espaces publics plus agréables, sécurisés et durables, répondant ainsi aux attentes des habitants et aux enjeux environnementaux actuels.

L'administration nous présente le projet en détail, et nous explique que celui-ci a intégré une démarche participative, et que le résultat proposé correspond entièrement au cahier des charges transmis par la commission, il y a quelques temps. Il est expliqué que le choix de la suppression du stationnement public a été fait suite à une étude démontrant que les places de stationnement privé du secteur sont sous-utilisées. Il est présenté la matérialité, qui sera en grande partie en enrobé clair pour diminuer les îlots de chaleur, ainsi que par des dalles de béton désactivé avec du stabilisé fertile pour la zone de rencontre. L'éclairage est aussi complètement remanié par ce projet, en prenant en compte la motion sur la diminution de l'éclairage votée par notre conseil.

La commission a largement débattu des différents aspects du projet. Les membres ont notamment souligné l'importance de ce projet pour l'avenir de la commune et ont salué les efforts déployés pour concilier les enjeux environnementaux et les attentes des habitants.

La discussion s'est ensuite poursuivie sur des points plus spécifiques du projet, notamment :

Le stationnement: *Les commissaires ont débattu longuement de la question du stationnement, en particulier concernant les parkings de l'Auberge communale et du parc de la Comtesse-de-Saint-Bon. Plusieurs amendements ont été proposés pour modifier le régime de stationnement initialement prévu.*

Les aménagements paysagers: Des questions ont été posées sur le choix des essences végétales, la gestion des espaces verts et la prise en compte des spécificités locales.

Les coûts du projet: Le coût des installations de chantier a été questionné, ainsi que la possibilité de réduire les coûts en modifiant certains choix techniques.

La coordination avec d'autres projets: Les interactions avec d'autres projets en cours, comme ceux de la Gravière et du Cœur de cité, ont été évoquées.

Installation de grils au belvédère du Jura : Cela a été proposé par un commissaire dans la zone au-dessus du lac des Vernes, chose acceptée par l'administration.

À l'issue de ces échanges, la commission a voté sur les différents amendements:
Le premier amendement consiste à ne pas changer le régime de stationnement sur les parkings de l'Auberge communale et du parc de la Comtesse-de-Saint-Bon, à savoir ne pas transformer les places publiques en stationnement de courte durée et payant, et à déplacer en-dehors de la zone de rencontre, plutôt que supprimer, les dix-sept places de stationnement motos.

Accepté par 6 oui (3 PS, 2 PDC-VL, 1 MCG) et 5 non (3 Verts, 2 PLR).

Le deuxième amendement consiste à conserver cinq places de stationnement sur le parc de la Comtesse-de-Saint-Bon, soit quatre places classiques et une place PMR.

Il a été accepté par 6 oui (3 PS, 2 PDC-VL, 1 MCG), 3 non (3 Verts) et 2 abstentions (2 PLR).

Le président soumet aussi la proposition d'installation de places de pique-nique au belvédère du Jura, **accepté à l'unanimité, soit 11 oui (3 PS, 3 Ve, 2 PDC-VL, 2 PLR, 1 MCG).**

Le président met au préavis la délibération, qui est préavisée favorablement par **6 oui, (3PS, 2 PDC-VL, 1 MCG) et 5 abstentions, (3 Ve, 2 PLR).**

Après un bref retour en plénière, le Conseil municipal décide de renvoyer la délibération en commission élargie pour trouver un consensus sur les propositions d'amendements.

Cette seconde séance a lieu le 19 février 2025, sous la présidence de M. Hagmann, et avec les mêmes acteurs que la première séance, et la présence de M. Tremblet en plus de M. Cornuz pour le Conseil administratif.

L'administration propose alors de revenir sur les différents amendements annoncés en plénière et de trouver pour chacun un consensus.

Le premier traité est celui sur les places deux roues motorisés, la proposition est discutée et finalement l'amendement est adapté comme ceci: l'amendement consistant à ajouter au « décide » le point suivant : « de développer une offre de stationnement pour deux-roues motorisés, qui doit être maximisée au regard des enjeux du projet, et située hors du parking de l'Auberge communale ».

Il a été accepté par 10 oui (3 PS, 3 Verts, 2 PDC-VL, 2 PLR) et 1 abstention (1 UDC).

Le deuxième amendement est sur le régime de stationnement des parkings de l'Auberge communale et du parking du parc de la Comtesse-de-Saint-Bon.

Rapidement la discussion mène à vouloir séparer le régime pour chacun de ces parkings.

Après de longues discussions, il est proposé cet amendement qui consiste à ajouter au « décide » : « de modifier le régime de stationnement du parking de l'Auberge communale : gratuit pour les utilisateurs de l'Auberge communale, payant pour les autres 3 heures maximum, de 7h à 21h et gratuit le soir de 21h à 7h, avec un dispositif de contrôle d'accès »

Celui-ci est accepté par 7 oui, (3 Verts, 2 PDC-VL, 2 PLR), et 4 abstentions (3 PS, 1 UDC).

La discussion se poursuit sur le régime de stationnement du parking du parc de la Comtesse-de-Saint-Bon. Il est enfin proposé après différentes discussions sur la période de gratuité à faire ceci : - l'amendement consistant à ajouter au « décide » le point suivant : « de modifier le régime de stationnement du parking de la Comtesse-de-Saint-Bon comme suit : 3 heures maximum avec 30 minutes gratuites, payant le reste du temps »

Il est accepté par 3 oui (3 Verts), 1 non (1 PDC-VL) et 9 abstentions (3 PS, 2 PLR, 1 UDC).

Il est rapidement discuté aussi de la zone de rencontre limitée à 20km/h, le dépositaire de l'amendement explique que cela réduira fortement la vitesse commerciale des transports publics. Il lui est répondu que le projet a été présenté aux TPG et que ceux-ci n'ont pas relevé les mêmes données, de plus cette zone vise à pacifier cette zone très utilisée par les piétons pour sortir du quartier des Vergers et pouvoir se rendre à l'école de Meyrin-village.

Cet amendement proposé par un commissaire, consistant à supprimer la zone de rencontre (20 km/h) en faveur d'une zone à 30 km/h a été **refusé par : 10 non (3 PS, 3 Verts, 2 PDC-VL, 2 PLR) et 1 abstention (1 UDC).**

Un débat s'est ensuite ouvert sur le nombre de places pour le parking de la Comtesse-de-Saint-Bon, le projet en prévoyait 3, un groupe a présenté un amendement pour 5, l'administration propose elle d'en garder 4. Le débat s'est alors engagé entre ceux voulant passer ce nombre à 0, ou alors passer toutes ces places en places pour personnes à mobilité réduite, et d'autres voulant garder les 15 places actuelles. Finalement l'amendement consistant à conserver 4 places de stationnement, dont 1 PMR dans le parc de la Comtesse de Saint-Bon **fut accepté par 5 oui (3 Verts, 2 PLR) et 5 non (3 PS, 2 PDC-VL) et la voix prépondérante du président fut pour le oui.**

Il s'en est suivi le préavis de la délibération n° 2024-25a relative à l'ouverture d'un crédit de construction de CHF 8'940'000.- destiné à la requalification de l'avenue de Vaudagne et de la rue des Vernes qui fut à nouveau **acceptée par 5 oui (3 Verts, 2 PLR) et 5 abstentions (3 PS, 2 PDC-VL).**

Il fut encore procédé à un vote visant à supprimer les amendements votés en commission le 11 décembre 2024, et cela fut **accepté par 6 oui, (3 verts, 1 PDC-VL, 2 PLR) et 4 non (3 PS, 1 PDC-VL).**

M. Wrzosowski indique que les différents points ont été soumis à de longues discussions. Il a l'impression que cette délibération, dont l'objectif était d'améliorer la qualité de vie des habitants, va au contraire, par la suppression brutale de places

de parking, leur compliquer davantage la vie. Il y a encore beaucoup de gens qui dépendent de la voiture, pour aller au travail, pour amener les enfants à l'entraînement ou à la musique, pour amener un parent malade chez le médecin. Supprimer pour transformer un quartier en jardin est une belle vision, mais malheureusement cela va compliquer la vie à beaucoup de Meyrinois.

A son avis, il est encore temps de travailler encore un peu cette délibération et la proposition serait de la renvoyer en commission.

M. Amato rappelle que déjà deux séances de commission ont eu lieu sur ce sujet. Il aurait peut-être fallu convoquer une double séance lors de la dernière commission. Il ne pense pas que de retourner en commission est une solution efficace ou alors il faut déchirer le projet et le recommencer à zéro. Tous les conseillers ont soulevé la qualité de ce projet et de ce qu'il va amener. Bien sûr, quelques places de parc seront supprimées sur l'avenue de Vaudagne, mais l'étude montre qu'il y a des parkings vides aux alentours !

M. Clerc l'interrompt et demande au public de rester silencieux et de ne pas déranger les débats.

M. Amato poursuit et précise que beaucoup de places de parking sont vides, l'espace public n'est pas fait pour laisser un véhicule de 2 tonnes stationner et priver la population de son espace. Il s'agit de rendre de l'espace public à la population. L'idée est de sécuriser cet espace et de pouvoir circuler de manière agréable. Actuellement, se promener sur l'avenue de Vaudagne est tout sauf agréable. Il y a du béton, de la chaleur, du froid, etc. Ce projet propose d'avoir de la verdure, des arbres. Raisons pour lesquelles, il est nécessaire de voter ce projet au vu du consensus obtenu par rapport aux amendements et éviter le renvoi en commission.

M. Fontanini estime que si le but du renvoi en commission est de s'écouter les uns les autres et de rechercher un compromis, les Socialistes y seront favorables. En effet, en dépit de sa qualité, ce projet n'est pas abouti. Si les personnes autour de l'hémicycle ne sont pas prêtes à faire des concessions, dans ce cas, il est préférable de le voter. Il pense que ce projet mérite de retourner en commission et de traiter les points qui font divergence. Ce projet concerne tous les habitants de Meyrin tandis que la vision proposée par ce projet n'est pas adressée au plus grand nombre.

Par conséquent, les Socialistes seront favorables à un renvoi en commission.

M. Cornuz remercie le rapporteur pour le travail effectué. Il entend, au vu des interventions, que les conseillers ont la sensation que le débat n'est pas terminé ou mûr. Il n'a pas ce ressenti, au contraire, il lui semble que tous les éléments ont été traités. Il salue les tractations intenses durant la commission qui ont permis d'arriver à un consensus. A ce stade, il ne pense pas nécessaire de faire 2, 5 ou 10 commissions, car il n'est pas certain que l'on obtienne un meilleur consensus sur ce projet. Il s'agit d'accepter que les positions ne sont pas les mêmes d'un côté et de l'autre. Il craint qu'un nouveau renvoi en commission ne péjore le projet alors qu'il a subi des adaptations allant dans le sens des préoccupations exprimées en commission pour une question de places de parking. Il rappelle que le périmètre sera sécurisé, notamment pour les jeunes enfants, à proximité des équipements

publics dans ce secteur. Les places de parking pourront être compensées à d'autres emplacements.

M. Clerc soumet au vote le renvoi en commission travaux publics et entretien des bâtiments...

[M. Clerc est interrompu par des conseillers qui souhaitent déposer une motion d'ordre]

M. Clerc annonce une suspension de séance de 5 minutes. *[Elle durera 12 minutes]*.

M. Cornuz rappelle que l'amendement que M. Trippel a déposé lors de la précédente commission a été refusé par l'ensemble des commissaires. Par conséquent, revenir en commission élargie pour présenter à nouveau des arguments qui ont déjà été refusés en commission à la majorité moins une abstention.

L'avantage d'avoir fait une commission élargie est que l'administration a pu se préparer et travailler les amendements déposés en amont en collaboration avec la présidence de la commission. Il est convaincu que cette commission reviendra sur des amendements déjà déposés et il n'est pas sûr que l'on obtienne un consensus. Pour lui, le plus important est que le projet puisse aboutir et que l'on travaille sur cette requalification de l'espace public sans augmenter les places de parking et dénaturer le projet.

Il ajoute qu'une double commission ne pourra pas se faire en une seule soirée. L'agenda CMnet est déjà plein pour cette fin de législature. D'autres projets sont agendés avec une priorité supérieure.

M. Trippel déclare que les hors-partis souhaitent être intégrés à cette commission.

Mme Billet indique qu'elle est également favorable à une commission élargie.

M. Iswala estime également qu'il faut respecter les hors-partis, puisqu'ils représentent une tranche de la population qui les a élus. Il ne faut donc pas les sous-estimer et les inclure dans la commission.

M. Nobs donne la position de l'UDC et estime que l'on a assez dépensé d'argent pour les commissions élargie alors que cela va dans tous les sens. L'UDC a décidé de reverser les jetons de présence à une association meyrinoise. Il poursuit :

« La folie des grandeurs continue à Meyrin. Après une futur mairie à plus de 87 millions, voici que le Conseil administratif et l'ensemble du Conseil municipal veut dépenser plus de 8 millions.

Le projet de requalification de l'avenue de Vaudagne et de la rue des Vernes, d'un coût astronomique de 8,94 millions de francs, est une nouvelle preuve de la gestion dépensière du Conseil administratif. Sous prétexte de favoriser la mobilité douce et la végétalisation, ce projet impose des sacrifices aux habitants, en particulier la suppression de 24 places de stationnement pour voitures et 17 places pour motos, sans proposer d'alternative viable.

Un projet coûteux et mal priorisé

Alors que la Commune doit gérer des défis bien plus urgents – tels que la sécurité, la propreté et le maintien des infrastructures existantes ainsi que des places en

crèches et en EMS – ce projet mobilise une somme colossale. Pire encore, une part importante de cette dépense devra être couverte par le contribuable meyrinois, sans que l'on puisse garantir un réel bénéfice pour la majorité des habitants.

Nous entendons bien les retours négatifs de la rue de la Prulay que ça soit des automobilistes, des cyclistes et des piétons.

Nous sommes tous favorables à un cadre de vie agréable, à plus d'arbres et à une mobilité plus fluide. Mais cela ne doit pas se faire au détriment du bon sens ni en imposant des coûts exorbitants à la collectivité. Une gestion responsable des finances publiques impose de prioriser les investissements en fonction des besoins réels des habitants.

Des nuisances et des désagréments pour les résidents et les commerçants

Avec la suppression massive de places de stationnement, de nombreux résidents, artisans et commerçants vont se retrouver en difficulté. Où vont-ils se garer ? Comment les clients vont-ils accéder aux commerces locaux ? Le projet prévoit bien quelques ajustements sur certains parkings, mais ceux-ci restent insuffisants et contraignants (durée limitée, paiement imposé, contrôles accrus).

De plus, les travaux qui découleront de cette requalification entraîneront des mois, voire des années de perturbations pour les habitants. Bruit, circulation compliquée, accès restreints : tout cela au profit d'une vision idéologique et dogmatique de l'urbanisme, qui ne tient pas compte des réalités du terrain.

Une mobilité douce oui, mais avec pragmatisme

L'UDC Meyrin-Cointrin soutient la mobilité douce, mais pas dans une approche punitive envers les automobilistes et les habitants qui dépendent encore de leur véhicule. Nous devons investir intelligemment, en créant de vraies alternatives avant de supprimer des infrastructures existantes.

Notre parti, celui de la famille, du résident, du bon sens va voter contre ce projet coûteux, mal adapté aux besoins réels des habitants et qui pénalise les travailleurs, les familles et les commerçants locaux.

Il est temps d'arrêter ces dépenses inconsidérées et d'écouter réellement les préoccupations des Meyrinois. »

En conclusion, **M. Nobs** déclare que l'UDC refusera ce projet coûteux et son renvoi en commission.

M. Clerc garde de côté la proposition d'un renvoi en commission élargie.

Mme Hartmann réagit par rapport aux propos de manque de respect envers les conseillers hors-parti. Elle trouve que le manque de respect aurait été avéré si le Conseil avait refusé de renvoyer cet objet en commission élargie, ce qui n'est pas le cas. Les amendements ont été déposés lors de cette commission élargie et finalement, il faut également respecter les personnes qui ont élaboré ce projet. Elle propose de renvoyer en commission simple et de travailler de manière efficace avec des commissaires qui connaissent le dossier.

Elle se dit frustrée par la prise de position déguisée de M. Nobs, mais elle le félicite car c'était malin de poser son programme politique de cette manière.

Les Verts vont réfréner cette envie-là.

M. Wrzosowski annonce que le PLR votera en faveur d'un renvoi en commission simple. Il partage également l'avis de sa préopinante que les commissaires connaissant le projet puissent se réunir à nouveau.

M. Fontanini indique que les Socialistes vont également opter pour le renvoi en commission simple. Néanmoins, le règlement permet au président d'inviter des personnes. Il estime que dans l'hémicycle, il y a des commissaires qui connaissent le dossier. Il est vrai qu'une discussion à 35 n'est pas possible.

M. Clerc soumet au vote le **renvoi en commission travaux publics et entretien des bâtiments élargie**, qui est refusé par 24 non, 0 abstentions et 9 oui.

M. Clerc met aux voix le **renvoi en commission travaux publics et entretien des bâtiments**, qui est accepté par 28 oui, 2 abstentions et 3 non.

[Pause de 20:10 à 21:10]

* * *

10. Résolution n° 2024-05 présentée par M. Maurice Amato, au nom du parti des Vert.e.s de Meyrin-Cointrin, M. Tobias Clerc, au nom du parti Démocrate-Chrétien et Vert' Libéral et M. Francisco Sanchez, au nom du parti Socialiste, demandant la limitation des sucres et d'aliments transformés industriellement dans l'alimentation offerte aux enfants dans les EVE de Meyrin. Rapport de la commission alimentation durable ad hoc (D. Bucher, Ve).

M. Bucher donne lecture du rapport de la commission alimentation durable ad hoc du 6 février 2025 :

Cette commission se tient sous la présidence de M. Fontanini, en présence de Mme Leuenberger (Conseil administratif) et pour l'administration de Mme Diebold, responsable du système interne de gestion durable, et M. Tonka, responsable de projets, service solidarités et cohésion sociale. Sont invités MM. Clerc, Amato et Sanchez, résolutionnaires.

La séance a pour objet, d'une part, d'assurer un suivi de la mise en œuvre du référentiel communal d'alimentation saine et durable et, d'autre part, de traiter la résolution n° 2024-05.

1. Suivi du référentiel d'alimentation saine et durable

Mme Leuenberger rappelle que ce point répond à une demande formulée par la commission d'être régulièrement informée de la mise en œuvre du référentiel communal. Elle souligne que l'évolution est positive, avec une adhésion croissante des acteurs concernés et un renforcement des critères en matière de qualité et de durabilité. Les cuisiniers se réjouissent du retour à un mode de préparation plus artisanal, ce qui répond également aux attentes des parents.

Mme Diebold présente l'évaluation des progrès réalisés depuis 2020, notamment l'augmentation du nombre de menus végétariens, l'obtention de labels de qualité

(GRTA, Fourchette verte, AMA Terra, Fait Maison), ainsi qu'un recours accru aux produits biologiques et locaux. Elle précise que les cinq EVE de la commune respectent déjà des cadres stricts en matière d'alimentation, avec des critères spécifiques encadrés par les labels Fourchette verte des tout-petits et Fourchette verte Ama Terra. De plus, l'EVE des Champs-Fréchets atteint un taux de 99,4 % de plats faits maison, ce qui permet une meilleure surveillance des ingrédients, notamment des sucres ajoutés.

Un commissaire interroge sur l'impact carbone des repas, mettant en évidence que la viande, bien qu'en diminution, représente encore plus de la moitié du bilan carbone de la restauration scolaire. Mme Diebold confirme cette observation, en précisant que cette proportion est particulièrement marquante, étant donné que la viande n'est servie que lors de deux repas sur quatre. Ainsi, bien qu'une part de viande ne soit présente que dans un repas sur deux, elle représente malgré tout plus de la moitié de l'impact carbone de la totalité des repas.

Le président souligne que certains scores environnementaux pourraient être améliorés, notamment en ce qui concerne la transparence des filières. Mme Leuenberger indique que l'administration fait pression pour obtenir plus de données sur la provenance des produits, car certaines filières manquent encore de traçabilité.

Un commissaire relève par ailleurs que certains produits locaux labellisés GRTA, comme les tomates, sont cultivés sous serre chauffée, ce qui souligne leur impact environnemental important, malgré leur production locale. Mme Diebold explique que cette modalité de production va de pair avec l'obtention du label et qu'il y a donc un compromis à faire entre production locale et empreinte carbone.

2. Traitement de la résolution 2024-05 : limitation des sucres et aliments transformés

M. Sanchez présente la résolution en rappelant son objectif : limiter les sucres libres et les produits transformés dans l'alimentation des enfants des EVE, afin de réduire les risques liés à l'obésité infantile et aux maladies associées. M. Amato précise que la résolution ne vise pas une suppression totale du sucre, mais bien une réduction raisonnée, tenant compte des spécificités culturelles et des événements festifs. M. Clerc ajoute que la consommation excessive de sucres ne concerne pas uniquement l'enfance, mais a aussi des répercussions sur la santé à long terme, notamment en augmentant les risques de maladies dégénératives dès l'âge adulte.

Mme Leuenberger répond que la limitation du sucre est une préoccupation partagée par le Conseil administratif, mais qu'il convient de ne pas négliger les résistances des parents, y compris pour des raisons qui seraient « culturelles », selon leur origine, et des équipes éducatives. Elle souligne que les recommandations actuelles de Fourchette verte sont déjà plus strictes que celles de l'OMS et que la suppression complète des sucres ajoutés pourrait être contre-productive.

Mme Leuenberger plaide pour une approche encore plus large qui inclurait tous les enfants, y compris ceux ne fréquentant pas les EVE. Plusieurs membres de la commission soutiennent alors cette idée et suggèrent un amendement visant à organiser une campagne de sensibilisation pour les familles des enfants de 0 à 4 ans n'ayant pas accès à une structure d'accueil.

Lorsque cet amendement est proposé, Mme Leuenberger exprime des réserves, indiquant que l'impact des campagnes de sensibilisation sur les comportements

alimentaires est limité. Un commissaire souligne que cette position semble contradictoire avec son propos initial appelant à une approche plus large.

3. Votes

L'amendement visant à ajouter un point demandant au Conseil administratif d'établir une campagne de sensibilisation pour les enfants de 0-4 ans ne fréquentant pas une structure d'accueil est adopté à l'unanimité (12 oui).

La résolution amendée est ensuite soumise au vote :

- 8 oui (3 Verts, 2 PDC-VL, 2 PLR, 1 UDC)
- 1 non (1 MCG)
- 3 abstentions (3 PS)

Mme Leuenberger conclut en réaffirmant les efforts déjà réalisés dans ce domaine et en soulignant que toute nouvelle mesure nécessiterait des ressources qui pourraient être détournées d'autres priorités alimentaires.

Puis elle ajoute également être "quelque peu déçue par l'absence d'un amendement demandant une réduction des sucres libres dans les repas du Conseil municipal, ce qui aurait été une bonne occasion de montrer l'exemple."

Un commissaire note que son intervention en fin de séance semblait insister sur les difficultés plutôt que sur les opportunités, ce qui a été perçu comme une tentative de dissuasion.

Fin de la séance à 20h20.

M. Amato donne la position des Verts :

« Chers collègues,

Aujourd'hui, nous avons l'incroyable audace de proposer une résolution visant à limiter le sucre dans l'alimentation offerte aux enfants dans les crèches de Meyrin. Oui, vous avez bien entendu ! Le sucre, cette douce poudre blanche qui se cache partout, qui fait pétiller les yeux des enfants... et qui, accessoirement, leur abîme les dents, les habitue à des doses excessives dès le plus jeune âge et contribue joyeusement à l'épidémie de maladies chroniques.

Alors, pourquoi devrions-nous agir ?

1. Parce que les enfants ne sont pas des bonbonnières sur pattes

Actuellement, le sucre est omniprésent dans leur alimentation, et pas seulement dans les bonbons ou les desserts évidents. Yogourts aromatisés, compotes sucrées, céréales du matin... tout est conçu pour les habituer dès leur plus jeune âge à des niveaux de sucre trop élevés. Or, une fois cette dépendance installée, il est très difficile de s'en défaire.

2. Parce que le sucre, ce n'est pas juste une question de plaisir

Trop de sucre, c'est plus qu'une carie à traiter. C'est un risque accru de surpoids, de diabète de type 2 (qui touche maintenant des enfants, ce qui était impensable il y a quelques décennies !) et même d'effets sur la concentration et l'énergie. Et oui, les pics de glycémie suivis de chutes brutales, ça ne favorise pas vraiment un bon apprentissage ni une journée paisible en crèche.

3. Parce qu'il vaut mieux prévenir que guérir

On ne parle pas ici d'interdire toute trace de sucre – nous ne sommes pas des monstres. Nous voulons simplement le limiter aux moments festifs et privilégier des alternatives plus équilibrées. C'est une démarche éducative qui, en plus, évite aux parents de devoir gérer un enfant surexcité après un goûter trop sucré.

4. Parce que Meyrin peut montrer l'exemple

La Ville s'est engagée pour une alimentation saine et durable. Réduire la quantité de sucre dans les repas des plus petits, c'est aussi montrer que nous prenons ce sujet au sérieux, en nous basant sur les recommandations des experts de la santé.

5. Parce que personne ne nous dira "Merci" tout de suite, mais dans quelques années, oui

Les enfants ne vont pas manifester pour réclamer plus de biscuits. Mais dans 10, 20 ans, ils auront peut-être évité bien des problèmes de santé grâce à une éducation alimentaire plus responsable. Et c'est ça, notre rôle : anticiper, protéger et faire des choix éclairés aujourd'hui pour leur bien-être de demain.

Alors, chers collègues, faisons ce petit pas pour nos enfants, qui sera un grand pas pour leur santé future. Je vous invite à voter pour cette résolution... sauf si vous pensez vraiment que l'avenir de Meyrin repose sur une consommation excessive de sucre. »

M. de Köning salue, au nom du PLR, les efforts déjà déployés par les autorités communales en matière de nutrition, de bien-être des enfants, dans les établissements de la petite enfance. Il estime qu'il est essentiel d'offrir aux jeunes une alimentation équilibrée, saine et de qualité afin de promouvoir leur développement physique et cognitif tout en les sensibilisant à de bonnes habitudes alimentaires dès le plus jeune âge. La présente résolution s'inscrit pleinement dans ces démarches positives. Le groupe PLR soutient cette initiative qui vise à renforcer la qualité nutritionnelle des repas servis et à limiter les risques liés à une alimentation trop riche en sucres et en produits transformés. Cependant, ces efforts doivent perdurer et être renforcés. Le soutien du PLR à cette résolution s'accompagne d'un appel à poursuivre et intensifier les actions en matière de prévention nutritionnelle. Il est fondamental de continuer à évaluer régulièrement les pratiques en place, d'encourager la formation des équipes éducatives et de maintenir un dialogue constant avec les familles afin de garantir que les enfants bénéficient d'une alimentation saine et équilibrée à long terme.

Le groupe PLR estime que cette démarche ne doit pas se limiter à une simple restriction, mais doit également inclure des initiatives d'éducation à la nutrition et à la cuisine pour responsabiliser à la fois les enfants et leurs parents. L'objectif est de créer un environnement propice à de bonnes habitudes alimentaires et à une prise de conscience durable des enjeux liés à la nutrition. Ainsi, tout en saluant les avancées réalisées, le PLR souhaite que ces efforts se poursuivent et s'amplifient pour assurer aux futures générations un avenir en meilleure santé. Le PLR est favorable à cette résolution et au renforcement des initiatives de prévention en matière d'alimentation saine.

En préambule, **Mme Boccard**, au nom du PDC-VL, remercie le rapporteur et l'administration pour tout ce qui a déjà été entrepris. Depuis des années, les organisations internationales alertent sur la surconsommation du sucre et ses

conséquences néfastes sur la santé en particulier chez les plus jeunes. Les innombrables rapports scientifiques sont sans appel. Trop de sucre contribue à l'augmentation de l'obésité infantile, au développement du diabète de type II et à de nombreux problèmes de santé publique. Il est temps d'agir de manière responsable pour protéger les enfants. La grande distribution l'a bien compris. Les rayons des supermarchés regorgent de produits labellisés, light ou sans sucres ajoutés. Preuve que le marché suit la prise de conscience collective. Mais il ne faut pas se leurrer : derrière ces étiquettes flatteuses, le sugarwashing guette. Réduire le sucre, ne doit pas se limiter à une opération de marketing. Il faut une démarche sincère et cohérente. C'est pourquoi chacun doit faire un effort sans pour autant tomber dans l'excès ou la privation totale. Il faut aller pas à pas dans la bonne direction en commençant par rendre plus légers les encas destinés aux enfants, en limitant progressivement le sucre dans les goûters et les boissons proposées dans les structures publiques, les écoles et les événements sportifs. Et si une célèbre boisson maltée au lait suisse dit que c'est de la dynamite, peut-être est-il temps de s'éloigner du détonateur. Si l'on ne fait rien, cette bombe sucrée risque bien d'exploser à la figure sous la forme de problèmes de santé publique majeure. Limiter le sucre dans l'alimentation des enfants n'est pas une contrainte, mais une responsabilité. Elle propose que le Conseil vote cette résolution à l'unanimité pour une génération en meilleure santé avec plus d'énergie naturelle et moins de dépendance aux sucres. Elle encourage donc l'hémicycle à accepter cette résolution.

M. Sanchez remercie également le rapporteur pour son travail de qualité. Il rappelle que l'organisation mondiale de la santé recommande de ramener l'apport en sucres libres à moins de 10% de la ration énergétique totale chez l'enfant. Ainsi, on pourrait réduire le risque de surpoids, d'obésité et de caries dentaires. Ce n'est pas une nouveauté, puisque depuis 1989, elle le recommande et que cette recommandation a été réactualisée depuis 2002 par consultation d'experts de l'OMS et de la FAO. Ce ne sont pas les sucres déjà présents dans les fruits et légumes frais qui sont concernés, mais les sucres libres (glucose, fructose, saccharose) et sucres de table, qui sont habituellement ajoutés aux aliments et aux boissons par le fabricant, le cuisinier ou le consommateur, ainsi que les sucres présents dans les sirops et les jus de fruit. Ce sont donc bien les sucres dissimulés dans les aliments transformés et qui ne sont généralement pas considérés comme sucrés qui sont visés par cette résolution. Cela va de pair avec la stratégie communale qui est dotée d'une stratégie territoriale de l'alimentation saine et durable qui veut favoriser et rendre accessible ce type d'alimentation pour toutes les générations. En conclusion, les Socialistes souhaitent protéger la santé des enfants, promouvoir des habitudes saines et contribuer à la formation et à leur sensibilisation, raisons pour lesquelles ils préavisent favorablement cette résolution qui permettra de lutter contre l'obésité infantile et développer de meilleures habitudes alimentaires chez les enfants des EVE de Meyrin.

M. Nobs déclare que l'UDC soutient pleinement cette résolution visant à limiter la présence de sucres et d'aliments transformés dans l'alimentation offerte aux établissements de la petite enfance. La santé des enfants est une priorité et l'excès de sucres favorise l'obésité infantile, les caries dentaires et l'apparition précoce de maladies chroniques telles que le diabète. Il est de la responsabilité du Conseil d'offrir un cadre alimentaire sain et équilibré en accord avec les recommandations

de l'OMS et les principes d'une alimentation durable. Cette mesure permet également d'encourager des habitudes alimentaires saines dès le plus jeune âge, de réduire les déchets liés aux produits transformés et de garantir l'équité nutritionnelle des enfants indépendamment de leur milieu social. L'UDC est donc favorable à cette résolution qui va dans le sens du bien-être et de la santé publique.

Mme Leuenberger remercie l'assemblée ainsi que le rapporteur. Même si elle salue l'enthousiasme du Municipal pour une alimentation saine et durable, elle réitère son sentiment de rater la cible. Elle regrette que l'on n'ait pas entendu dans le rapport de commission, qu'en réalité, les enfants qui sont accueillis dans les structures d'accueil bénéficient déjà de conditions d'une alimentation saine et durable qui instaure chez eux de véritables bonnes habitudes alimentaires. Elle rappelle les chiffres qui précisent que 14 à 30% d'apports en sucres selon les recommandations journalières. Ce n'est donc pas dans ces institutions que l'on va faire la révolution du sucre auprès des enfants et l'ensemble des enfants de Meyrin ne seront pas atteints par cette mesure. Il n'y a que 500 enfants qui fréquentent les établissements de vie enfantine sur 1500 enfants que compte Meyrin.

Elle ajoute que ce n'est pas tous les jours que l'on fait des ateliers de cuisine avec les parents. Et elle trouve cela dommage de donner un mandat à l'administration d'amplifier des efforts à un endroit où il y a déjà d'excellents résultats au lieu de mettre l'énergie pour déployer cette démarche pour l'ensemble de la population. En effet, le sucre concerne l'ensemble de la population et pas uniquement les enfants de 0-4 ans, car l'enjeu se maintient au-delà, non seulement au niveau des restaurants scolaires mais surtout à la maison.

Cette précision était nécessaire afin que le public ne s'imaginer pas que dans les structures d'accueil, les enfants mangeraient de manière non saine et non durable, alors que c'est tout l'inverse. Depuis plus de 5 ans, Meyrin développe un référentiel de l'alimentation saine et durable et que les premiers bénéficiaires en sont les enfants.

Plus personne ne souhaitant prendre la parole, **M. Clerc** soumet au vote la

Résolution n° 2024-05a présentée par M. Maurice Amato, au nom du parti des Vert.e.s de Meyrin-Cointrin, M. Tobias Clerc, au nom du parti Démocrate-Chrétien et Vert' Libéral et M. Francisco Sanchez, au nom du parti Socialiste, demandant la limitation des sucres et d'aliments transformés industriellement dans l'alimentation offerte aux enfants dans les EVE de Meyrin

Vu les recommandations de l'OMS de réduire les apports en sucres libres tout au long de la vie et surtout pour les enfants;

Vu les recommandations des différentes études scientifiques du gouvernement des USA ne laissant aucune place aux sucres libres dans l'alimentation des bébés et enfants en bas âge;

Vu les problèmes de surpoids de la population suisse;

Vu la politique de promotion d'une alimentation saine et durable de la ville de Meyrin;

Vu la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

Vu le rapport de la commission alimentation durable ad hoc;

Le Conseil municipal, dans sa séance du 18 mars 2025,

D E C I D E

PAR 30 OUI ET 3 ABSTENTIONS

1. de limiter les propositions d'aliments sucrés et transformés industriellement aux événements exceptionnels (fêtes d'anniversaires chaque mois, fêtes culturelles) au sein des EVE ainsi que lors des événements du service de la petite enfance,
2. de soutenir la politique de goûter sain et de l'appliquer pour les élèves accueillis au parascolaire sur la Commune,
3. de demander au Conseil administratif d'établir une campagne de sensibilisation pour les 0-4 ans ne fréquentant pas une structure d'accueil pour les aider à adopter un régime alimentaire moins sucré.

* * *

11. Motion n° 2025-04 présentée par André Hagmann, au nom du PLR Meyrin-Cointrin, Damien Boccard, au nom des Vert.e.s, et Francisco Sanchez, au nom du Parti socialiste, demandant une étude de faisabilité d'une construction d'un sous-sol sous la future extension de l'école de Cointrin et la recherche de salles de classe provisoires.

M. Hagmann explique que l'erreur, lors de la demande d'APA par la Commune et son mandataire, occasionne un report de délai de 8 mois au minimum. A ce jour, ce retard ne constitue pas la fin du monde. C'est pourquoi le PLR, les Verts et les Socialistes ont décidé de déposer cette motion en profitant de ce retard qui n'a, voire n'a eu, aucune incidence, contrairement à ce qu'on leur a fait croire.

La rentrée serait prévue pour août 2026, si l'on ne réalise pas ces travaux, la Commune sera pénalisée et ne pourra plus réaliser ces locaux proposés pour les sociétés à Cointrin. Et ceci pour les 50 prochaines années conformément à la durée de vie du bâtiment. Il s'agit pour la Commune d'une opportunité de réaliser ces locaux dans le secteur de Cointrin.

M. Clerc demande si quelqu'un s'oppose à l'entrée en matière, ce qui n'est pas le cas.

M. Busset indique qu'entre temps, ils ont eu l'information que la demande d'autorisation a été déposée et qu'il n'y aura pas de retard dans l'évolution de ce projet. Il se dit d'ailleurs étonné que les motionnaires n'aient pas retiré leur projet, puisque cette motion devient sans objet. Le Conseil administratif pourra confirmer

que les travaux pourront être réalisés durant l'année 2025 pour une rentrée en janvier 2026. Raison pour laquelle le PDC-VL ne votera pas cette motion.

M. Damien Boccard déclare au nom des Verts :

« Le manque de terrains à Meyrin et plus particulièrement à Cointrin est un élément clé de ce débat.

Nous serons ici toutes et tous d'accord qu'il est donc impératif d'optimiser l'usage des surfaces disponibles en veillant à une utilisation maximale des infrastructures créées.

Nous n'avons peut-être pas suffisamment anticipé dans le cadre de l'agrandissement de cette école, c'est pourquoi nous proposons d'adapter le projet d'agrandissement de l'école de Cointrin.

L'ajout d'un sous-sol sous l'annexe de l'école constitue naturellement une opportunité pour anticiper les besoins futurs en espaces notamment associatifs.

Il est crucial de considérer que l'on construit des infrastructures pour de nombreuses années et qu'il sera compliqué, voire impossible, de faire de tel travaux ultérieurement.

Nous comprenons qu'il y a des enjeux de temporalité et organisationnels, mais nous pensons qu'il faut faire une pesée des intérêts entre une « rentrée » scolaire légèrement retardée engendrant des difficultés logistiques temporaires et une construction pour les 50 prochaines années.

Par ailleurs, le Conseil administratif a exposé sa volonté de faire intégrer les enfants dans ce nouveau bâtiment en janvier 2026.

Toutefois, selon nous, une rentrée scolaire en septembre semble plus appropriée et réaliste en termes d'organisation scolaire qu'un déplacement des enfants en pleine période scolaire.

Nous invitons le Conseil administratif à donner une suite favorable à cette motion et à faire preuve d'une certaine preuve d'agilité.

Nous vous remercions pour votre soutien. »

M. Cornuz remercie les différents intervenants. Du moment que cet hémicycle décide de voter cette motion, une réponse sera apportée en temps voulu. Toutefois, il souhaite apporter quelques compléments afin que cette décision puisse être prise en pleine conscience des enjeux et surtout des brèves échéances pour ce projet. Il est convaincu qu'il y aura d'autres opportunités pour trouver des locaux pour les sociétés plutôt que de les placer dans un sous-sol pour les prochaines 50 années. Il rappelle que ce projet vise un agrandissement de l'école et que le bâtiment principal fera l'objet d'une rénovation dans quelques années avec des sous-sols naturellement éclairés si cela est possible et ainsi répondre aux besoins pour le long terme. Il rappelle également la transformation d'un bâtiment de bureaux en logements dans le secteur de Cointrin, ce qui rajoute la pression sur cette école qui a grandement besoin que les travaux d'agrandissement se terminent dans les délais. Il ajoute que la planification des travaux prévoit un début au 7 avril prochain. Cette motion demande d'étudier un projet et donc cela signifierait d'arrêter les travaux pour prendre en compte la demande du Conseil municipal. Or ce sujet ne peut être traité en 15 jours. M. Cornuz estime que cela lui semble illogique de procéder de la sorte. De plus, il rappelle que la commission a eu lieu sur le site pour présenter les enjeux de cet agrandissement, avec une séance d'information publique qui a eu beaucoup de succès. Quant au bâtiment qui sera transformé en logements, la Commune a déjà pris langue avec le propriétaire pour les locaux au

rez-de-chaussée. Tous ces éléments ont été évoqués durant la commission pour des solutions sur le long terme.

Imaginer de mettre des classes au sous-sol qui ne répondent pas aux normes, ce n'est pas une vision sur le long terme. Le DIP et le GIAP refuseront ces locaux à juste titre.

M. Sanchez déclare au nom des Socialistes, qu'en raison du contexte urgent de cet agrandissement de l'école de Cointrin pour accueillir les écoliers dans de bonnes conditions, il est important de répondre favorablement à cette demande pour répondre aux besoins de la population cointrinoise. Toutefois, le parti socialiste est conscient que cette motion est une déclaration d'intention et demeure attentif aux besoins de locaux des associations meyrinoises qui en manquent cruellement. Par conséquent, s'il devait y avoir un retard dans les travaux, ils attendent de l'administration qu'elle puisse mener à terme ce projet sans retard supplémentaire. Les Socialistes espèrent que cet agrandissement ne soit pas déjà trop exigü vu la vitesse de développement des nouvelles habitations dans ce secteur. Si le projet de transformation de bureaux en logements aboutit, ce sera le projet de reconversion le plus vaste du Canton.

En attendant, il annonce que son parti préavisera favorablement cette motion.

Mme Heiniger indique qu'en tant qu'ancienne enseignante elle se souvient qu'au mois de décembre, c'est la Fête de l'Escalade pendant une semaine, ils préparent les déguisements et la fête. Et après l'Escalade, c'est la préparation des cadeaux de Noël, etc., donc les enseignants ont tout sauf le temps de préparer un déménagement. Elle témoigne que les classes sont laissées telles quelles au vu de l'épuisement des enseignants à cette période. Et ce n'est que deux jours avant la reprise qu'elle se mettait à faire du rangement pour accueillir ses élèves. Donc imaginer de déménager des classes durant les vacances de Noël, c'est se moquer des enseignants. Et prétendre que les locaux en sous-sol, ce n'est pas possible, elle s'interroge dans ce cas sur l'association des fifres et tambours qui sont en sous-sol depuis des années, de même que le tennis club. Si vraiment la Commune a besoin de locaux, elle suggère de s'inspirer de Vernier, qui a mis des pavillons sur son préau d'école après un incendie en quelques semaines.

M. Nobs déclare:

« L'UDC Meyrin-Cointrin soutient la nécessité d'une étude approfondie sur la faisabilité d'un sous-sol sous la future extension de l'école de Cointrin. Optimiser l'espace disponible est une réflexion pertinente, notamment face au manque de terrains à Meyrin. Cependant, nous restons vigilants quant aux implications d'un tel projet.

L'accueil d'enfants en sous-sol soulève plusieurs préoccupations. L'accès à la lumière naturelle, la qualité de l'air et les mesures de sécurité doivent être rigoureusement évalués. Il est essentiel d'éviter que les élèves se retrouvent dans des conditions d'apprentissage dégradées. De plus, les coûts et les délais supplémentaires ne doivent pas compromettre la mise en service rapide de l'agrandissement de l'école.

Avant toute décision, nous demandons que l'Association des parents d'élèves et les représentants du parascolaire soient consultés. Leur avis est indispensable pour s'assurer que cette solution répond aux besoins des familles et du personnel éducatif.

L'UDC Meyrin-Cointrin est donc favorable à l'étude, mais avec prudence et exigence quant aux garanties apportées pour le bien-être des enfants et la faisabilité du projet. »

M. Hagmann souhaite clarifier les choses par rapport aux propos du maire concernant les sous-sols sans lumière, car il est parfaitement possible de faire des puits de lumière. Par contre, il est possible d'aller plus vite, cela n'est pas interdit.

M. Cornuz rappelle que pour aller vite, cela nécessitera un crédit complémentaire de construction et ce sera donc au Conseil municipal d'aller vite pour le traiter.

La parole n'étant plus demandée, **M. Clerc** soumet au vote la

Motion n° 2025-04 présentée par André Hagmann, au nom du PLR Meyrin-Cointrin, Damien Boccard, au nom des Vert.e.s, et Francisco Sanchez, au nom du Parti socialiste, demandant une étude de faisabilité d'une construction d'un sous-sol sous la future extension de l'école de Cointrin et la recherche de salles de classe provisoires

Vu la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

Vu la motion n° 2023-02 demandant une analyse des locaux et classes actuellement disponibles sur la commune et des propositions pour l'accueil des futurs écoliers dans de bonnes conditions;

Vu la délibération n° 2024-17a relative à l'ouverture d'un crédit de construction de CHF 8'670'000.- en vue de l'agrandissement de l'école de Cointrin;

Vu que le Conseil administratif avait présenté ce projet en rappelant son caractère urgent afin que l'annexe soit mise en service pour la rentrée 2025, avec une construction en bois modulaire de bonne qualité;

Vu que la demande d'autorisation de construction initialement acceptée provisoirement par le Département du territoire (DTP) a ensuite été refusée, obligeant la Commune à déposer une nouvelle demande d'autorisation définitive, retardant la mise en service du pavillon potentiellement jusqu'en 2026;

Vu que le manque de terrains disponibles à Meyrin a été confirmé par le Conseil administratif;

Vu le manque de salles de classe et de locaux pour les associations locales sur la commune de Meyrin;

Vu que l'école de Cointrin devrait faire l'objet d'une rénovation complète entre 2032 et 2034 selon la planification des rénovations;

Le Conseil municipal, dans sa séance du 18 mars 2025,

D E C I D E

PAR 28 OUI, 2 ABSTENTIONS ET 3 NON

de demander au Conseil administratif :

1. d'étudier et chiffrer l'aménagement d'un sous-sol sous la future annexe de l'école de Cointrin, afin de répondre aux besoins des sociétés locales,
2. de présenter un rapport d'évaluation sur cette possibilité, y compris les coûts additionnels et les délais induits,
3. de présenter une délibération complémentaire afin de compléter le financement pour l'agrandissement de l'école de Cointrin,
4. de profiter de l'opportunité de ce projet pour anticiper les besoins futurs en infrastructures, en tenant compte du manque de terrains disponibles,
5. de s'assurer que toute modification du projet initial respecte les délais les plus courts possibles afin de minimiser l'impact sur la scolarité des élèves de Cointrin,
6. d'étudier une situation transitoire en cherchant des salles de classe provisoires dans les environs de l'école de Cointrin.

* * *

12. Motion n° 2024-08 présentée par Monsieur Cyril Nobs au nom de l'UDC Meyrin Cointrin, Monsieur Philippe Serrano au nom du PLR Meyrin-Cointrin, et Madame Adriana Schweizer et Monsieur Martin Trippel, hors parti, demandant une mise en place de caméras de surveillance aux éco-points pour lutter contre le non-respect de la loi sur les déchets communaux. Rapport de la commission santé et sécurité. (D. Bucher, Ve).

M. Bucher donne lecture du rapport de la commission santé et sécurité du 12 février 2025 :

- **Président** : M. Sanchez
- **Conseil administratif** : MM. E. Cornuz, L. Tremblet
- **Administration** : MM. C. Angius, V. Desprez, D. Marti
- **Rapporteur** : M. D. Bucher

(1. Contexte et historique du dossier)

La commission s'est réunie pour examiner la motion n° 2024-08.

L'administration a présenté un historique des mesures de vidéosurveillance à Meyrin, notamment la mise en place de caméras à la patinoire et dans certains lieux publics, ainsi que les réglementations en vigueur encadrant leur usage. M. Marti, responsable du service de la sécurité municipale, a rappelé que tout dispositif de surveillance doit répondre aux exigences de la LIPAD et faire l'objet d'une justification stricte quant à son utilité et sa proportionnalité.

(2. La problématique initiale : un constat partagé)

Le service de l'environnement (M. Desprez) a confirmé que les écopoints de la commune font face à des problèmes récurrents d'incivilités, tels que les dépôts sauvages, l'abandon de déchets en dehors des contenants prévus à cet effet, et l'accumulation excessive de cartons non pliés lors de périodes de forte affluence, notamment durant le Black Friday. Toutefois, il a précisé que la situation à Meyrin reste sous contrôle en comparaison d'autres communes.

M. Cornuz a rappelé que la révision en cours du règlement communal sur la gestion des déchets permettra de renforcer les moyens de contrôle et de sanction à disposition de l'administration.

(3. Arguments en faveur de la vidéosurveillance)

Quelques arguments ont été évoqués en faveur de la motion :

- **Effet dissuasif** : un commissaire estime que la présence de caméras pourrait réduire le nombre d'infractions constatées.
- **Exemples d'autres communes** : il a été mentionné qu'à Veyrier et au Grand-Saconnex, certaines caméras de surveillance ont été installées avec des résultats jugés positifs par leurs administrations respectives. Toutefois, ces installations concernent seulement un ou deux écopoints de grande taille, à la différence de Meyrin où sont répartis 105 écopoints plus petits.
- **Amélioration de l'identification des contrevenants** : Un élu a fait valoir que, dans certains cas, les plaques minéralogiques ou des indices visibles permettraient d'engager des poursuites contre les contrevenants. Toutefois, M. Marti a rappelé que seuls les délits permettent une recherche via la plaque d'immatriculation, or les infractions aux écopoints relèvent d'incivilités et non de délits.

(4. Arguments contre la vidéosurveillance)

La majorité de la commission a soulevé de nombreux arguments contre cette motion, notamment :

(Coût élevé et logistique lourde)

- L'installation et l'exploitation de caméras aux **105 écopoints** municipaux coûteraient au grand minimum **CHF 1 million**, sans garantie d'efficacité.
- La maintenance, la gestion des enregistrements, la formation du personnel et l'analyse des images vidéo représenteraient un coût supplémentaire qui se répéterait d'année en année et demanderaient des ressources humaines accrues.
- Il faudrait prévoir aussi un budget de renouvellement du matériel après quelques années.

(Efficacité limitée et effets contre-productifs)

- Un commissaire a souligné que la vidéosurveillance ne permettrait pas d'identifier les contrevenants, notamment ceux hors champ de vision des caméras ou les dépôts nocturnes.
- Plusieurs élus ont émis la crainte que l'installation de caméras déplace le problème vers d'autres zones non surveillées, telles que les places de parking, les espaces verts ou encore des décharges sauvages dans la nature, aggravant ainsi la situation plutôt que de la résoudre.

- *M. Marti a également précisé qu'en raison de la nature administrative des sanctions, les plaques d'immatriculation des véhicules français ne pourraient pas être exploitées pour identifier des contrevenants dans ce cadre. Un commissaire ajoute que certaines personnes avec plaques françaises résident aussi à Meyrin et doivent bien pouvoir jeter leurs déchets.*
- *M. Angius a fait remarquer que la majorité des dépôts sauvages sont constatés le lundi matin, ce qui suggère que ces déchets ne proviennent pas majoritairement d'entreprises indécates, mais plutôt de particuliers.*

(Contraintes légales et acceptabilité sociale)

- *La LIPAD imposant un usage strict de la vidéosurveillance, elle n'autorise son installation qu'en cas de proportionnalité avérée, ce qui ne semble pas être le cas ici.*
- *Filmer sur des terrains privés (où se situent 51 écopoints) impliquerait d'obtenir l'accord des copropriétaires, une procédure complexe.*
- *Un commissaire a insisté sur le risque que les caméras soient perçues comme une atteinte à la vie privée des habitants, créant un climat de surveillance intrusive.*
- *M. Marti a mentionné que la discussion à venir sur les correspondants de nuit pourrait offrir une alternative plus humaine et efficace à la surveillance automatisée des écopoints.*

5. Résultat du vote et conclusion

La commission a procédé au vote sur la motion :

- **2 voix pour** (1 UDC, 1 MCG)
- **8 voix contre** (3 PS, 3 Verts, 2 PDC-VL)
- **1 abstention** (PLR)

Mme Schweizer pense que les caméras de surveillance ne sont pas la solution, car cela ne va pas empêcher ceux qui pratiquent le dépôt sauvage de continuer à le faire. Ils peuvent venir cagoulés et ce n'est pas facile de gérer cette situation. Il faudrait pouvoir connaître les personnes. Elle estime que d'opter pour une sensibilisation serait plus adaptée pour éduquer les citoyens sur cette problématique. Pour l'heure, elle ne sent pas prête à accepter cette motion et va donc opter pour l'abstention.

M. Busset donne lecture de la position du PDC-VL :

« Le travail en commission l'a bien établi, ce projet de caméras de surveillance aux écopoints n'est clairement pas adapté au réseau d'écopoints existant à Meyrin. La difficulté de reconnaître des contrevenants, les limites contraignantes de la loi vont certainement être interprétées comme une intrusion dans la vie privée des gens. Par ailleurs, les mesures déjà engagées par la police municipale et la révision prochaine du règlement communal sur les déchets vont permettre à un important moindre coût, d'obtenir des résultats convaincants.

Ce serait donc un gros effort d'investissement pour un résultat qui ne serait pas meilleur que celui déjà obtenu et à obtenir prochainement.

Par conséquent, nous refuserons cette motion et vous encourageons à la refuser également. »

M. Loureiro déclare :

« Je comprends l'agacement que peuvent susciter les incivilités liées à la gestion des déchets. Personne n'apprécie de voir des dépôts sauvages en bas de chez soi ou au coin de la rue. Mais par le pouvoir qui m'est conféré par ce qui me sert de caméras biologiques, certes augmentées par des implants bioniques après une survenue précoce de cataracte, à mes yeux donc, cette motion propose de répondre à un problème complexe par une solution simpliste et coûteuse, qui soulève plus de questions qu'elle n'apporte de garanties.

D'abord, parlons **efficacité** : Les exemples cités, à Veyrier ou au Grand-Saconnex, sont intéressants... mais aucun chiffre précis ne nous est présenté, on doit se contenter de l'avis de magistrats. Quelles données prouvant la réelle baisse des incivilités ? Quel recul sur l'évolution des comportements ? L'impact espéré semble en tout cas bien dérisoire et disproportionné, surtout par rapport aux coûts.

Oui, **le coût**. Installer, entretenir, surveiller... cela représente plus d'un million de coûts à court terme ! Pour quoi ? Pour quelques amendes de plus ? Pour engager du personnel pour visionner des heures d'images ? Nous avons d'autres priorités budgétaires plus utiles à la qualité de vie de notre population.

Enfin, qu'en est-il de **la philosophie du vivre-ensemble** ? Cette motion met au placard la responsabilisation citoyenne, pour se diriger vers une société de la surveillance et de la sanction. Est-ce vraiment l'esprit de Meyrin que nous voulons promouvoir ? Ce n'est pas en pointant des caméras sur nos habitants que nous renforcerons le civisme. C'est en offrant des solutions accessibles, en sensibilisant, en accompagnant dans le geste citoyen.

La politique de la répression et de la crainte, c'est bon pour une autre catégorie d'adeptes des détritiques sauvages, autrement plus filous et margoulins. Et non, n'en déplaise peut-être à certains, je ne parle pas des étrangers qui n'ont pas le droit de vote, ou des jeunes voyous qui n'ont pas eu le privilège d'avoir été élevés au Cenovis. Non, je veux pointer vers : les corbeaux. Au sens propre du terme, même si nous ne les trouvons pas toujours propres. Récemment, on a engagé des faucons pour faire peur aux corbeaux, et il paraît que ça marche (à peu près). Mais même ma webcam Logitech parvient à détecter que les Meyrinoises et les Meyrinois ne sont pas des corbeaux. Les Meyrinoises et Meyrinois méritent mieux que l'installation d'un œil de faucon à chaque écopoint, en attendant l'œil de Moscou ou de Big Brother.

Pour ces raisons, je voterai **NON** à cette motion du « y a qu'à faut qu'on ». Meyrin mérite mieux que des yeux électroniques pour traiter les défis humains du quotidien.

Je vous remercie. » *[Applaudissements]*.

Mme Hartmann déclare au nom des Verts :

« Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers municipaux, Qui ne s'est jamais promené paisiblement dans Meyrin par un beau dimanche ensoleillé, profitant des magnifiques espaces qui font de notre commune un lieu unique et privilégié ? Et soudain, une odeur particulière vient titiller notre odorat, détournant notre regard joyeux vers l'un des 105 écopoints de la commune.

Et là, quelle désillusion ! Des papiers jonchent le sol, des bidons en plastique sont négligemment jetés autour des conteneurs, et parfois, en prêtant attention, on peut entendre le bourdonnement des mouches.

Un énervement justifié nous envahit alors. Nous pestons, rêvons d'amendes pour celles et ceux qui ne respectent rien. Certaines s'arrêteront là, d'autres appelleront la police, et d'autres encore, conseillères et conseillers municipaux, auront l'idée de rédiger la motion qui nous occupe ce soir.

Faisons quelque chose ! Installons des caméras de surveillance aux écopoints ! Ainsi, nous éviterons que des individus irresponsables ne commettent des incivilités en matière de déchets.

Des incivilités ? En réalité, il s'agit bien de cela. Agaçantes certes, mais des incivilités quand même. Imaginons que je sois l'une de ces personnes qui dépose sournoisement un bidon de lessive au mauvais endroit à 2 heures du matin. Qu'est-ce que je risque au pire ? Une amende infligée par la police municipale, sauf qu'il n'y a pas d'agent ou d'agente en fonction à cette heure-là. Si j'emprunte la voiture de ma voisine française pour commettre mon méfait, aucun risque pour moi. La police municipale ne pourra retrouver mes données et la police cantonale a d'autres priorités que de s'occuper des mouches attirées par mon bidon de lessive.

Est-ce qu'une caméra de surveillance placée à l'écopoint m'empêcherait de commettre cet acte peu glorieux ? Non, le temps que l'agente derrière la caméra me repère et fasse intervenir quelqu'un, j'aurais déjà regagné mon domicile. Camouflée intelligemment et protégée par le droit à la protection de ma personnalité, on ne pourrait me retrouver.

De plus, si j'avais peur de la caméra, je pourrais choisir un autre écopoint pour sévir. Évidemment, si les 105 écopoints (oui 105 au total) étaient équipés, je pourrais tout aussi bien jeter mon bidon ailleurs dans la commune. Dans cette hypothèse, la commune aurait dépensé plus d'un million de francs (au minimum, plus les frais d'exploitation et les coûts de maintenance à reconduire chaque année, cela peut facilement atteindre les 1,5 million) ... pour rien. Autant dire que cela équivaldrait à utiliser un bazooka pour tirer sur des mouches !

Mais ne prenez pas la mouche ! D'autres solutions existent, probablement plus efficaces et mieux ciblées : engager des agents de la police municipale supplémentaires ainsi que des correspondants de nuit, tous les deux actifs sur le terrain et donc capables de prendre « sur le fait » les coupables, ou encore mener des campagnes de sensibilisation et de prévention contre les dépôts sauvages de déchets. Pourquoi ne pas augmenter la fréquence des actions comme "Meyrin Propre" ?

En réalité, en cette journée mondiale du recyclage, les Vertes et Verts, comme toujours, prennent très au sérieux la question du traitement des déchets et de leur revalorisation. Depuis des années, nous militons contre la surproduction d'emballages inutiles, souvent en plastique et donc peu dégradables. Nous devons lutter absolument contre toute forme de dépôt sauvage de détritiques sur l'ensemble de la commune. Les processus de tri enclenchés lors du dépôt de nos poubelles aux écopoints sont une première étape vers un cycle plus vertueux de gestion des déchets. Nous devons continuer à mener, au sein de notre commune, une politique favorisant la réduction de la production de déchets ainsi que leur valorisation. Un déchet jeté n'importe où risque de polluer notre environnement, et plus particulièrement nos sols. Organisons et finançons des actions en faveur d'une meilleure gestion de nos déchets, favorisons le dialogue entre les représentantes

de la commune et les personnes contrevenantes. Cela sera, à notre avis, une manière plus adéquate d'utiliser nos finances. Ne dit-on pas que l'on attrape plus facilement les mouches avec du miel qu'avec du vinaigre ?

En résumé, les Vertes et Verts ne soutiendront pas cette motion, qui nous semble être une fausse bonne idée et souhaite que vous en fassiez de même. »

M. Halimi remercie le rapporteur et indique que cette motion est une mesure disproportionnée et inefficace. En effet, l'installation, l'entretien et le monitoring de ces caméras représenteraient une dépense de plusieurs centaines de milliers de francs, voire au-delà du million. Alors que le dépôt de déchets sauvages est à Meyrin un phénomène marginal. Par conséquent, investir des moyens aussi importants pour régler un problème, qui demeure exceptionnel, ne relève pas d'une gestion efficiente des ressources publiques. Quand bien même ces caméras seraient installées, elles ne pourraient pas résoudre ces problèmes dans son ensemble. Même en couvrant les 105 écopoints par des caméras, les déchets sauvages seraient alors jetés en dehors de ces zones, contournant ainsi le dispositif. Il apparaît donc illusoire de croire que la vidéosurveillance dissuaderaient les contrevenants.

Il faut aussi remarquer que les signataires de cette motion sont aussi les premiers à proclamer leur engagement pour une gestion rigoureuse et efficace des deniers publics. Or, dans le cas présent, cette motion est un exemple flagrant de gaspillage financier. On emploierait des moyens financiers considérables pour un résultat minime. Néanmoins, ces dépôts sauvages ont été fortement relayés sur les réseaux sociaux et politiquement récupérés par certains candidats sur fond de campagne électorale.

M. Halimi estime qu'une politique de gestion responsable ne doit pas se laisser guider par des émotions ou par des échéances électorales, mais bien par une analyse rationnelle des faits. Il rappelle que le Conseil municipal a toujours eu à cœur de travailler de manière réfléchie et non édictée par des intérêts électoralistes. En conclusion, il annonce que le groupe socialiste ne soutiendra pas cette motion et invite les autres groupes à en faire de même.

M. de Köning annonce au nom du PLR que son groupe prend acte de l'objectif de cette motion. Il reconnaît que cette problématique nuit à l'image de la Commune, mais aussi à la préservation de l'environnement. Bien que la proposition d'installer des caméras puissent sembler pragmatique pour sanctionner les contrevenants, le groupe PLR reste prudent quant à son efficacité. Il estime que les caméras ne résoudront pas nécessairement le fond du problème. Il est crucial d'aborder ceci de manière plus globale, en privilégiant des mesures de sensibilisation et en renforçant l'éducation citoyenne autour du respect de l'environnement. En outre, la vidéosurveillance soulève des questions relatives à la vie privée des citoyens et sur les moyens de contrôles associés qui doivent être pris en compte et avec sérieux. Ainsi, le groupe PLR, bien que conscient de la nécessité de lutter contre les incivilités, choisit de s'abstenir sur cette motion et préfère étudier des solutions alternatives qui soient respectueuses et qui privilégient une approche globale de la problématique. Le groupe PLR reste donc disponible pour élaborer un dialogue constructif autour de ce sujet.

Bien que signataire de cette motion, **M. Trippel** se dit favorable également à la mise en place d'autres mesures moins intrusives et moins compliquées à mettre en place

pour autant que celles-ci aient un véritable effet dissuasif afin que le tri des déchets en soit amélioré et augmente la qualité de vie des habitants. Il indique qu'il s'abstiendra de voter cette motion.

M. Nobs fait part de la position de l'UDC :

« La problématique des déchets déposés à côté des écopoints de Meyrin est une réalité qui perdure depuis plusieurs années. Chaque semaine, les habitants constatent des dépôts sauvages qui nuisent à l'environnement, au cadre de vie et au respect des règles communales. En tant que représentants des citoyens, nous avons le devoir d'agir pour répondre à leurs préoccupations et garantir un espace public propre et respecté.

Une motion en réponse aux attentes des habitants

Face à ces nuisances récurrentes, l'UDC Meyrin-Cointrin, aux côtés d'autres élus, a déposé une motion demandant l'installation de caméras de surveillance aux écopoints de la commune. Cette proposition s'inspire des expériences réussies de communes voisines, comme Veyrier et Le Grand-Saconnex, où ces dispositifs ont permis de réduire considérablement les infractions. Il est essentiel que Meyrin suive cet exemple afin d'améliorer la propreté de ses espaces publics.

Un enjeu environnemental et légal

Le non-respect des règles de tri entraîne des coûts supplémentaires pour la collectivité, que ce soit en nettoyage ou en gestion des encombrants. Ces dépôts sauvages ne sont pas seulement une nuisance visuelle, ils représentent également un gaspillage de ressources et une pollution évitable. En garantissant une application stricte des règles communales, cette motion s'inscrit pleinement dans une démarche environnementale responsable et dans le respect de la législation en vigueur.

Une sécurité communale sous pression

Malheureusement, la situation actuelle de la sécurité communale ne permet pas d'assurer un contrôle efficace de ces infractions. Les effectifs sont insuffisants pour couvrir l'ensemble des problématiques de la commune. Les contrevenants déchargent leurs déchets le plus souvent la nuit et les jours fériés. Cette réalité ne fait que renforcer la nécessité d'un outil complémentaire de surveillance, permettant d'identifier et de sanctionner les contrevenants sans alourdir la charge des agents.

Les policiers municipaux qui sont assermentés peuvent tout à fait contrôler les plaques françaises, via l'accord transfrontalier, comme cela se fait pour des infractions que cela soit de la circulation routière, qui ne sont pas des délits.

Un appel à l'action immédiate

Cette situation dure depuis trop longtemps et il est impératif d'y remédier. Nous ne voulons pas que nos enfants fassent de la trottinette à côté des déchets dans notre belle commune. Nous demandons au Conseil administratif d'agir avec détermination en mettant en place ces mesures de surveillance. Nos habitants attendent des solutions concrètes et il est de notre responsabilité d'y répondre efficacement. L'UDC Meyrin-Cointrin restera mobilisé pour défendre un cadre de vie propre, sûr et respectueux des lois. Suite aux prises de positions des divers partis de cet hémicycle, nous déplorons que nous sommes le seul parti à l'écoute des Meyrinois. *[Rires]*.

Comme on le dit, la sécurité n'a pas de prix. On peut mettre 87 millions pour une nouvelle mairie ou 9 millions pour mettre des arbres et des places de vélos sur une avenue, mais pas un million pour notre climat et nos lois. »

Plus personne ne souhaitant s'exprimer, **M. Clerc** soumet au vote la

Motion n° 2024-08 présentée par Monsieur Cyril Nobs au nom de l'UDC Meyrin Cointrin, Monsieur Philippe Serrano au nom du PLR Meyrin-Cointrin, et Madame Adriana Schweizer et Monsieur Martin Trippel, hors parti, demandant une mise en place de caméras de surveillance aux éco-points pour lutter contre le non-respect de la loi sur les déchets communaux

Vu le mécontentement des citoyens meyrinois face aux déchets sauvages aux abords des écopoints;

Vu le non-respect sur la loi des déchets dans la commune de Meyrin;

Vu les retours positifs des habitants des communes du Grand-Saconnex et de Veyrier;

Vu l'importance du vivre ensemble meyrinois;

Vu le rapport de la commission santé et sécurité ;

Vu la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

Le Conseil municipal, dans sa séance du 18 mars 2025,

R E F U S E

PAR 22 NON, 9 ABSTENTIONS ET 2 OUI

de demander au Conseil administratif :

1. d'étudier la faisabilité d'une mise en place de caméras de surveillance aux éco-points de la commune, en prenant pour référence les systèmes installés dans les communes de Veyrier et du Grand-Saconnex,
2. d'assurer la conformité légale de ces installations en respectant la réglementation cantonale et fédérale sur la protection des données, en garantissant que les images seront utilisées uniquement à des fins de surveillance et de sanction en cas d'infraction,
3. d'allouer un budget dédié à l'installation et à la maintenance des caméras de surveillance ainsi qu'aux ressources humaines nécessaires pour le visionnage et l'exploitation des images en cas de violation des règles communales,
4. de sensibiliser les citoyens en lançant une campagne d'information publique, expliquant les objectifs du projet, les sanctions prévues en cas d'infractions, et les règles de gestion des déchets communaux,

5. de mettre en place un suivi régulier et un rapport annuel au Conseil municipal pour évaluer l'efficacité du dispositif et ajuster les mesures si nécessaire.

* * *

13. Rapport de la commission consultative des aînés. (E. Brocard, S.)

Période du 12 janvier 2024 au 16 septembre 2024

Avant de commencer mon rapport, je me permets de réitérer ma reconnaissance de la confiance que le Conseil municipal a toujours eu envers moi, en tant que son fidèle représentant, auprès de la commission consultative des Aînés.

1. Commission des Aînés du 12 janvier 2024

M. Eric Cornuz, Conseiller administratif délégué, et président de la commission, procède aux salutations d'usage, lance le tour de table et la présentation de chacun et chacune est faite. Il présente la nouvelle Responsable du Pôle Aînés, Mme Claire De Buren Massy déjà en fonction depuis le 2 octobre 2023. Il remercie Mme Myriam Bühler de son dernier bureau et de son inlassable dévouement. Sa remplaçante, Mme Karin Mermoud commencera le 15 janvier 2024.

Après l'approbation à l'unanimité du procès - verbal du 11 septembre 2023, deux points suivis de divers sont à l'ordre du jour :

Fonctionnement de la commission consultative :

Mme Bühler présente succinctement les grandes lignes de son travail. Il sera question de revoir le programme d'activités et de sorties des aînés. Il faudra par la force des choses réduire le programme d'activités et sorties des aînés. Le programme ne sera pas autant fourni comme par le passé. Les activités jusqu'à fin février 2024 seront assurées, mais réduites entre mars et mai au maximum à une ou deux sorties. Et elles seront aussi beaucoup plus locales à Meyrin. Nous tendrons à garder des activités moins contraignantes et qui nécessitent moins de logistiques.

Un membre s'inquiète de l'été et demande s'il y aura tout de même des sorties d'un jour ou de demie - journée pouvant briser la solitude des aînés, seuls sans leurs familles aussi en vacances.

M. Cornuz et Mme De Buren Massy, pour lui répondre, le rassure qu'ils y avaient pensé et qu'il est important de conserver les activités d'été au maximum afin de lutter contre le potentiel isolement des aînés, mais que le printemps soit plus calme pour permettre à Mme Mermoud d'organiser des activités d'été. M. Cornuz approuve l'importance de la communication et accepte la proposition d'un autre membre, qui est de joindre la photo de la nouvelle responsable de pôle et de l'assistante de direction au prochain courrier adressé aux aînés de la commune. Un article sera aussi fait dans l'édition du « Meyrin ensemble » de mars.

Propositions pour les prochaines sorties : *Un membre propose une sortie à Frütigen pour voir les esturgeons, visite de la Serre tropicale, visite de la mine d'asphalte dans le Val de Travers, abbatale de Payerne et vitraux du Romont, etc. Une visite*

du chantier du parking P1 et de la Maison Vaudagne terminée sont proposées par le délégué du Conseil municipal.

Mme Bühler propose de revisiter la caserne des pompiers de l'aéroport.

Enfin un autre membre propose quant à lui la visite en groupe du CERN en juillet, août, septembre et octobre ou une visite guidée payante CHF 180.- de Musée Einstein à Berne.

N'ayant pas de divers, le prochain bureau est fixé au lundi 4 mars 2024 à 10 h 00 à la Mairie.

2. Commission des Aînés du 4 mars 2024 :

M. Cornuz procède aux salutations d'usage et sont présents pour le comité : Mme Enza Squillaci, M. Eric Brocard, représentant du Conseil municipal, M. Pierre Conrad, M. Pierre Richard représentant de Club des Aînés et M. Philippe Boccard. Pour la Commune : Mme Claire De Buren Massy, responsable du Pôle Aînés, Mme Karin Mermoud, assistante de direction au Pôle Aînés et M. Cornuz, Conseiller administratif délégué.

L'approbation à l'unanimité du procès-verbal du 12 janvier 2024 est suivi du point 2 de l'ordre du jour.

Statistiques inscriptions aux sorties :

Les statistiques de fréquentation des sorties organisées en janvier en février 2024 montrent des taux très élevés de foyers non-intéressés par nos propositions: 92,5% pour Meyrin et 95% pour Cointrin malgré que le succès des sorties au nombre de 10 n'est pas mis en cause, relève Mme Mermoud. Le Conseiller administratif délégué se dit aussi interpellé par ce fort taux de foyers qui ne répondent pas à nos propositions d'activités. Il n'y a qu'un taux faible de foyers qui profite de notre programme d'activités ou sorties. Est-ce que le prix ou la mobilité sont un frein à leur participation ? L'assistante de direction relève le nombre d'annulations relativement important et évoque aussi le travail administratif qu'il engendre. Une membre relaie le témoignage de son époux qui affirme qu'il y a une tranche d'âge de retraités qui n'est pas intéressée à ces activités qu'elle considère « pour les vieux. » Pour pallier ce manque d'intérêt, la responsable de pôle invite le comité à une réflexion pour cibler au mieux les personnes qui en ont le plus besoin. Les difficultés financières et la mobilité déjà évoquées doivent être prises en compte. Elle propose de mener des activités intergénérationnelles mais également locales. Le délégué du Conseil municipal justifie ce taux faible de participation par le nombre important d'activités d'Associations meyrinoises auprès desquelles les aînés sont aussi sollicités. Un autre membre doute, quant à lui, de la fiabilité de cette statistique au point de vue nombre des personnes interrogées. Or, personne n'a été interrogé, il s'agit des statistiques des participants aux activités, c'est donc une donnée factuelle. Il propose toutefois d'effectuer un sondage plus crédible qui permet d'avoir une meilleure idée de l'intérêt de chacun pour nos activités. Il souhaite participer à cette étude afin de partager son expérience auprès des aînés. M. Cornuz et Mme de Buren Massy rappellent que l'idée d'un sondage a justement été évoquée. Le préalable est d'obtenir un budget qui leur permettraient de le faire et sa participation est la bienvenue. Pour inciter un grand nombre des personnes à participer au sondage, un membre suggère une tombola qui est retenue comme une bonne proposition.

Activités à venir et propositions pour les prochaines sorties :

Comme Activités à venir : Il y aura une conférence le 17 avril 2024 pour les proches-aidants, une visite le 28 avril 2024 de la RTS accompagnée de Mme Squillaci et M. Conrad. Présentation du Service de la sécurité municipale est prévue le 15 mai 2024 et Ballade culturelle à Meyrin guidée par R. Maisonneuve, médiatrice au Service de la culture.

Comme propositions pour les prochaines sorties : Une membre propose la Fondation de l'Hermitage à Lausanne, Chocolaterie Favarger à Versoix et à nouveau l'Abri de la Treille. Un membre suggère l'Arboretum du vallon de l'Aubonne, le Laténium à Neuchâtel et Balade en chars attelés dans les Franches-Montagnes.

Comme Divers : Madame Agnès Rudio, retraitée, est acceptée pour accompagner ponctuellement des groupes sur proposition de Mme Squillaci, et Mme Mermoud est priée de prendre contact avec elle. Un membre souhaite que le PV des séances soit envoyé par poste et non par mail comme avant. L'assistante de direction présente pour compléter le comité, la candidature de Madame Concetta Marzano, bénévole accompagnant les randonnées. Le comité donne son accord et elle peut déjà participer à la prochaine séance. Le prochain bureau est annoncé pour le 27 mai 2024.

3. Commission des Aînés du 27 mai 2024 :

Tous les membres du comité étant présents, le Conseiller administratif délégué procède aux salutations d'usage et ouvre la séance. En attendant l'éligibilité de Mme Marzano comme nouveau membre à la prochaine assemblée générale, il lui souhaite la bienvenue. Il rappelle que les réunions tenues par la commission ont comme objectif primordial, la recherche de meilleur moyen d'approche de nouveaux retraités sans perdre les anciens. Il faut que le programme soit accessible à tout le monde y compris à ceux qui ne pouvaient pas participer, pour des raisons financières ou de mobilité.

Le point 2 concerne l'approbation du procès-verbal du 4 mars 2024 : Il est approuvé à l'unanimité. Mais il est suivi des quelques observations des membres du comité. Une membre informe le bureau que la personne qu'elle avait proposée pour les rejoindre, et qui s'était proposée comme accompagnante aux sorties, n'a pas rappelée ou contactée. Elle s'est donc engagée ailleurs. L'assistante de direction s'en excuse, pensant qu'elle ne devrait le faire qu'en cas de besoin.

Un membre, au nom des autres membres du bureau excepté la dernière personne ayant rejoint la commission consultative, relève que depuis le changement des postes de responsables de pôle et assistante de direction, les membres du bureau n'organisent plus en amont les sorties comme avant et se retrouvent devant « le fait accompli ». Pour exemple, la sortie à la Fondation Gianadda s'est déroulée sur une demi-journée alors que les membres l'auraient organisé différemment, sur une journée avec repas et visite des alentours. Il en est de même pour la visite des mines d'asphalte, où selon ce même membre, la Commune a fait selon son idée, alors que les membres expérimentés auraient fait autrement. Il apparaît un manque de concertations selon sa perception. Par le passé, la précédente responsable du service des Aînés préparait les voyages en concertation avec la commission, chose qui n'est plus d'actualité. Aujourd'hui, le même voyage est estimé trop cher. Car il y a une personne de l'Agence mandatée et payée qui accompagne nos aînés, alors

qu'avant, les membres venaient et s'occupaient des aînés bénévolement. Les membres se demandent quelle est leur utilité, ils ont le sentiment d'être des « bouche-trous ». En conclusion, les membres du bureau s'interrogent sur la manière dont s'est déroulée la passation entre les anciennes titulaires et leurs remplaçantes respectives.

Le délégué du Conseil municipal est du même avis et souligne aussi un manque de motivation par rapport au passé. M. Cornuz prend sérieusement acte des doléances des membres du bureau et promet de les traiter afin que des solutions soient trouvées. Il manque d'informations précises quant à la passation, ce qui semble être la source de ces ressentis. Par conséquent, il faut éclaircir ce point pour qu'il soit compris de toutes et tous. Il est important de privilégier le dialogue et de rechercher ensemble des solutions afin que la frustration ne se reproduise plus. La responsable de pôle présente quant à elle des excuses face à cette frustration et déception. Il n'y avait aucune mauvaise intention de sa part. Elle n'a eu que très peu de transmission d'informations par sa prédécesseuse. Par exemple, elle ignorait que les membres de la commission étaient consultés pour les vacances. En conclusion, il s'agit de manque d'informations, communications et d'avantage d'une incompréhension que d'une volonté de mettre à l'écart les membres du bureau. Il est dommage, qu'elle découvre cette frustration et cette colère si tardivement après 8 mois de reprise de son poste. Elle regrette que personne ne soit venu lui parler de ces soucis, malgré la rencontre des quelques membres du bureau de la commission consultative à la Mairie ou ailleurs.

Le même membre qui a relayé les préoccupations de membres du bureau fait remarquer ce qui suit : Même si nous souhaitons continuer à collaborer avec la Commune, le Conseiller administratif délégué était au courant que les membres accompagnaient les aînés lors du voyage en Suisse et qu'il aurait été appréciable qu'il transmette cette information à la nouvelle responsable de pôle. Il rappelle aussi qu'ils le font depuis 15 ans et qu'ils savaient ce qui marche ou pas.

M. Cornuz répond qu'il comprend, mais signale qu'il était malheureusement difficile de collaborer avec le service des Aînés du temps de l'ancienne responsable de service. Le dialogue ou la communication étaient compliqués et parfois inexistantes. Mme Mermoud précise de son côté qu'elle n'a eu qu'une journée de passation durant laquelle seules des informations de base et non détaillées du travail lui ont été transmises. Elle n'a été en concertation avec sa nouvelle hiérarchie que pour élaborer le programme lors de la réunion de la nouvelle direction. M. Cornuz rappelle ou informe le bureau des nouvelles directives d'organisation et rappelle que l'élaboration d'un programme doit être faite au minimum 4 mois en amont avec des délais à respecter. Il s'agit d'agir en deux temps : organiser la visite y compris la disponibilité du car, puis de voir qui peut accompagner. Il propose que les éléments de coordination soient discutés en commission. Un membre rappelle que celui qui propose la visite soit l'accompagnant principal et que sur la feuille de confirmation soit noté les noms des accompagnants désignés.

Pour terminer, le prochain bureau est fixé pour mercredi 26 juin 2024 à la Mairie à 10h00.

4. Commission des Aînés du 26 juin 2024 :

En l'absence du Conseiller administratif délégué ce jour-là, la responsable de pôle procède aux salutations d'usage, et excuse les absences de MM. Cornuz et Richard, et de Mmes Squillaci et Marzano.

Elle ouvre la séance avec un seul objet inscrit à l'ordre du jour : Suite au mécontentement des membres du bureau de la Commission Consultative lors de la dernière séance, les membres du bureau propose d'agender prochainement une réunion. Aussi, ils demandent à l'administration de réceptionner les dossiers d'activités préparés par les membres de la Commission consultative pour les intégrer au prochain programme.

Pour le tour de table - dossiers sorties : un membre informe qu'il a pris contact avec le Musée suisse du vitrail à Romont pour une visite en octobre avec repas à la Brasserie Belle -Croix. L'assistante de direction confirme qu'elle finalisera la date exacte en fonction de la disponibilité du car. Ce même membre propose également une sortie au Prieuré de Saint-Pierre de Môtiers, visite de la cave et dégustation, pour le mois de novembre, et suggère enfin pour l'année prochaine une visite des Grottes de Vallorbe et une balade avec les Charrettes attelées dans le Jura. Le délégué du Conseil municipal propose une sortie à Vacherins dont le dossier sera transmis à Mme Mermoud à son retour de vacances. Un autre membre propose le Musée EINSTEIN à Berne. Enfin l'assistante de direction précise qu'elle organisera les activités complémentaires à insérer dans le programme à venir. Dans la mesure du possible, le pôle des Aînés propose d'alterner des sorties destinées aux personnes à mobilité fragile avec d'autres destinées à un public qui ne souffre pas de mêmes difficultés. Pour des raisons écologiques, organisationnelles et afin d'éviter la frustration liée aux listes d'attente, une sortie en plus grand nombre sera privilégiée plutôt que 2 sorties à 40 ou 50 personnes tout en ayant pleinement conscience de la difficulté à trouver un restaurant pour un très grand nombre.

5. Commission des Aînés du 16 septembre 2024 :

Le Conseiller administratif délégué procède aux salutations d'usage et ouvre par la suite la séance par le premier point à l'ordre du jour.

Accueil de Madame Agnès RUDIO : M. Cornuz se réjouit de voir que la Commission Consultative s'agrandit grâce à sa venue peu de temps après celle de Mme Marzano. Le tour de table est fait pour la présentation de chacun et chacune, et Mme Rudio en profite aussi pour dire à la Commission consultative sa période idéale de disponibilité allant de novembre à mai.

Après l'approbation du procès-verbal du 27 mai 2024, qui est accepté à l'unanimité, le programme d'automne au point 3 reçoit aussi l'approbation de tout le monde. L'ensemble des membres s'accordent à dire que, globalement, tout est beaucoup plus clair avec cette nouvelle mise en page. Un membre déclare apprécier ce programme et les descriptions plus détaillées qu'auparavant. M. Cornuz, pour sa part, précise que c'est grâce aux remarques qui avaient été émises que celui-ci a été adapté et corrigé. Il a reçu de mêmes retours très positifs : programme plus clair et plus facile à utiliser.

Le point suivant traite des propositions de sorties et activités pour la période de janvier - février - mars 2025 et la planification des délais :

Un membre propose une sortie à Papillorama ainsi que les vestiges de la cathédrale Saint-Pierre. Il est aussi convenu que l'assistante de direction vérifie les conditions d'accès et organise une visite du site archéologique de la Cathédrale. Le délégué du Conseil municipal propose le musée de l'Alimentation à Vevey pour le mois de mars 2025 ainsi que le Musée suisse du jeu à la Tour de Peilz et le Musée du Vacherin. Une membre suggère les visites des Châteaux de Prangins et de Vuillerens. Un membre propose de s'occuper de l'organisation de la restauration en

marge de la visite de Musée Einstein. Un membre rappelle que les aînés apprécient et attendent la traditionnelle fondue à la Yourte au Grand-Saconnex, qui sont programmées en janvier et en février 2025. L'organisation de ces deux sorties est confiée à Mme Mermoud. Cette dernière rappelle que les dossiers préparés doivent être déposés au plus tard le 15 octobre 2024 pour être dans le délai de mise en page et d'impression du programme dans les 4 semaines suivantes. Le Conseiller administratif délégué rappelle l'importance de garder en mémoire les objectifs de ces sorties, qui doivent renforcer les liens et le vivre ensemble, afin que les personnes isolées se retrouvent, vivent des moments de partage et de discussions. Le voyage en Suisse de cet été à Saint-Gall était un bel exemple de ce que nous voulons offrir à nos aînés. Les différents retours d'expériences des participantes et participants sont positifs et confirment que la semaine était bien organisée. Il y avait une ambiance conviviale témoigne une membre du bureau, qui était inscrite sans fonction d'accompagnement. Cette semaine lui a permis de faire des nouvelles connaissances qu'elle revoit encore et entretient des échanges.

Pour le dernier point Divers :

Lors de la dernière Commission, nous avons eu une discussion relative à l'organisation des sorties sur le week-end. Suite à cette proposition, et après les échanges entre les membres de la commission, la décision est finalement prise que les sorties continueront d'avoir lieu en journée et en semaine, lorsque la mairie est ouverte.

La responsable de pôle signale qu'une personne avait eu un malaise lors de la visite du musée de l'Hermitage. Grâce à l'appel d'une membre du bureau qui accompagnait le groupe, une ambulance a pu conduire la victime au CHUV. La personne et son époux ont pu rejoindre leur domicile en train le soir même, comme il n'y avait rien de grave.

La question de l'heure des réunions de la Commission consultative des aînés est évoquée, ainsi que celle de la présence d'un samaritain lors des sorties.

Sur ce dernier point, plusieurs membres déclarent que cet accompagnement par un samaritain n'est selon eux pas nécessaire puisque ces personnes sont tenues d'appeler une ambulance dans ce genre de situation, selon l'estimation du délégué du Club des Aînés. La responsable de pôle estime quant à elle, qu'il est préférable que ce soit un samaritain qui gère la situation en attendant le secours plutôt que cette charge ne revienne aux bénévoles. En conclusion, il est convenu que la présence d'un samaritain serait utile, afin que le reste du groupe puisse continuer la visite avec les accompagnants. Le bureau s'accorde pour ne pas imposer aux bénévoles un cadre non sécurisant. Il serait urgent de trouver une solution pour Mme De Buren Massy. M. Cornuz qui va dans le même sens, sonne un coup d'alarme et suggère d'identifier ce que représente financièrement la mobilisation d'un samaritain afin de pouvoir présenter et faire valider ce budget extraordinaire au CA très rapidement. En attendant, il suggère que les bénévoles suivent une formation aux premiers secours. Cette formation permettrait aux accompagnants de se sentir plus à l'aise face à un événement tel que celui qui s'est déroulé durant la visite au musée de l'Hermitage. Comme tous les membres sont intéressés par cette formation, l'assistante de direction est chargée de l'organiser et de proposer les différentes dates.

Au moment de clore la séance, le Conseiller administratif délégué informe le bureau du prochain regroupement du pôle des aînés et du service DSE en un service

unique dès le 1er janvier 2025, sous la responsabilité politique de Mme Nathalie Leuenberger, Conseillère administrative en charge des politiques sociales de la commune. M. Cornuz reste toutefois à titre exceptionnel le Conseiller administratif délégué jusqu'à la fin la législature au 31 mai 2025 du Pôle des Aînés, qui change de dénomination également dès le 1^{er} janvier 2025 pour devenir le pôle seniors. Il informe d'autre part la commission que ni Mme Leuenberger, ni lui-même ne se représentent pour un prochain mandat.

* * *

14. Annonces de projets.

Mme Um annonce que les Verts et Vertes travaillent depuis quelque temps sur un projet de révision du règlement des piscines municipales. Ils visent une mise à jour tant sur la forme que sur le fond : à savoir l'accès aux piscines pour tous.

La réponse du Conseil administratif à la question de M. Trippel concernant l'accès aux piscines pour les vêtements longs ou pour le burkini, ne convainc pas les Verts et Vertes et est même irritante. Elle est en contradiction avec les valeurs qui sont souvent brandies comme la promotion pour tous, une ville en santé pour une vie en santé et un certain nombre de témoignages de Meyrinoises et Meyrinois qui disent être exclus des piscines communales. Ce nombre-là ne fait qu'augmenter.

Le groupe des Vertes et Verts estime que le rôle d'une commune est plutôt d'apporter du soin, de l'inclusion et que la discrimination n'est pas du tout acceptable. Ils souhaitent donc une piscine inclusive tout en veillant sur la sécurité et l'hygiène.

* * *

15. Propositions individuelles.

Mme Heiniger déclare que, lors des deux dernières fêtes des écoles auxquelles elle a assisté, elle a pu apprécier la réception à la ferme de la Golette. Toutefois, sachant que le corps enseignant était également convié, elle a remarqué que peu d'entre eux avaient répondu à cette invitation. Et quid des enseignants des degrés 5 à 8 ?

En outre, de nombreuses tables étaient réservées sur la place de fête pour les enseignants et les autorités, tables qui sont restées vides, alors que certaines familles peinaient à s'installer.

Elle propose donc, comme cela se faisait par ailleurs, qu'enseignants et autorités se retrouvent sur la place de fête et que l'on offre à chacun un bon pour une boisson et/ou repas à chercher sur un stand de société. Si ce n'est pas envisageable, elle suggère de libérer ces places réservées inutilement.

Enfin, elle trouverait plus sympathique de retrouver la coutume d'inviter le corps enseignant 10 jours avant la fin de l'année scolaire pour une réception à la ferme de la Golette.

Sa deuxième proposition relève de l'implantation de WC publics sur différents points de passage de la Commune. En effet, le manque de WC publics est criant à Meyrin. Certains existant sont fermés l'hiver et surtout sont très souvent peu indiqués au niveau de la signalétique et donc introuvables.

Elle a pu constater que certains se soulagent dans des haies comme celle du centre paroissiale œcuménique de Meyrin, du Jardin des disparus, etc.

La semaine, la plupart des restaurants et commerces peuvent ouvrir leur porte, mais le dimanche tout est fermé ou presque.

Elle se demande donc où les installer ? Proches de certains arrêts de tram (Village, Jardin alpin, Blandonnet) ou le long des espaces de promenade ou proches des places de jeux ?

Elle propose d'installer des toilettes sèches dans des lieux éloignés des égouts et de l'eau.

M. Deiana rappelle qu'au mois de décembre il avait demandé que l'on mette en place une campagne de sensibilisation au niveau de la sécurité aux abords des arrêts de tram afin que les usagères et usagers de vélos et trottinettes électriques ralentissent en approchant des voies du tram.

Il aimerait que cette campagne de sensibilisation soit étendue à tous les axes routiers critiques, notamment les ronds-points. En effet, il y a quelques jours, il a vu une connaissance en trottinette électrique, qui s'est presque fait renverser au croisement de la rue de la Prulay et de l'avenue de Vaudagne. Il pense que d'avoir une politique de prévention sur ce type d'axe est bénéfique pour la Commune.

Mme Um revient sur la question des avancées sur l'égalité au sein de l'administration. Elle rappelle que la motion 2021-03 demandait une politique garantissant l'égalité de genre de fait. Le Conseil administratif avait alors organisé une commission pour présenter ce qui était déjà fait. Comme il restait néanmoins beaucoup à faire, la commission avait convenu qu'il fallait garder l'objet ouvert afin que le Conseil administratif revienne faire le point sur les avancées sur ce dossier. La fin de la législature approchant, le groupe des Verts se demande ce qu'il en est. Elle demande que l'administration organise une autre commission à ce sujet pour faire le point et voir les avancées, surtout depuis l'arrivée de la responsable RH. Elle rappelle que des avancées ont eu lieu du côté de la loi et qu'il faudrait élargir d'autres aspects en lien avec l'égalité.

M. Bucher déclare que sa proposition est liée à une question. Lors d'une commission avec la gérance et entretien des bâtiments, la question avait été posée pour savoir s'ils faisaient un tour des bâtiments de la Commune pour faire le point régulièrement, notamment une fois par année. Il souhaiterait savoir s'il serait possible d'intégrer dans ce cadre la question de la lutte contre la pollution lumineuse. Ceci permettrait d'éviter que les conseillers municipaux n'aient à intervenir. Il propose donc que cette tâche soit intégrée dans la maintenance des

bâtiments au niveau des services concernés afin qu'ils vérifient toute installation qui resterait allumée.

Il relève le cas de la buvette du stade des Arbères, car toutes les nuits depuis 5 ans, les murs sont éclairés toute la nuit. Il ne pense pas qu'il s'agisse d'un oubli, mais plutôt dû à la conception du stade. Sa proposition serait de modifier cette luminosité pour que cela s'éteigne quand le bâtiment n'est plus utilisé.

De plus, le deuxième effet de cet éclairage est que des voisins ont dû appeler la police, car il y avait des gens qui faisaient du bruit à cet endroit.

Sa proposition aurait un impact à la fois au niveau des économies d'énergie et sur la santé du voisinage, dont la qualité du sommeil pourrait être garantie.

* * *

16. Questions.

M. Trippel déclare qu'une habitante lui a fait part de son sentiment de manque de sécurité lorsque l'éclairage public est éteint entre 1h et 5h du matin. Elle souhaite savoir s'il est possible de modifier cela en installant des détecteurs de mouvement.

Sa deuxième question porte sur une femme, qui fumait en retrait de l'arrêt Hôpital de la Tour en direction de Cornavin et à proximité du distributeur de billets, qui demande si la Commune peut placer un cendrier à cet endroit, hors périmètre d'attente du tram. De l'avis de M. Trippel, cela pourrait être délicat, car la proximité du distributeur fait partie de l'équipement de l'arrêt et il faudrait ajouter une signalétique « interdiction de fumer » à l'endroit où se situe le distributeur.

Sa troisième question porte sur les plaintes des habitants des Bugnons concernant les corneilles, qui, en plus du bruit, font des dégâts sur le toit des immeubles. Que fait la Commune pour diminuer ces désagréments ?

Sa quatrième question signale le souhait des habitants de Cointrin-ouest d'avoir un arrêt de bus de la ligne 28 à proximité de l'hôtel Marriott, leur permettant d'avoir un arrêt plus proche que celui de Avanchet-Etang. Est-ce que la Commune peut intervenir auprès de l'Office cantonal des transports pour obtenir cet arrêt ?

Cinquième question : des habitants de Cointrin se plaignent de recevoir les informations concernant des activités plus tard que les autres habitants de Meyrin. De sorte que lorsqu'ils s'inscrivent, il n'y a plus de place disponible. Est-ce que la Commune pourrait s'assurer de la distribution de ces informations de manière identique à tous les habitants ?

Sa dernière question concerne les habitants de Cointrin qui souhaitent que, lorsque leurs enfants participent à des activités de l'autre côté de l'autoroute, côté Meyrin, l'on puisse venir les chercher pour les amener sur le lieu de l'activité. Est-ce que cela serait envisageable ?

M. Deiana indique qu'il a remarqué la présence de rats aux écopoints de la rue des Lattes, de la promenade de Vaudagne et du passage de la Fin. Il imagine très bien que cette situation se retrouve au niveau d'autres écopoints. Ayant habité à Bruxelles, il s'est habitué à en voir et étant l'heureux propriétaire d'un chat qui s'en occupe pour pas cher, il souhaiterait savoir si la Commune a développé des mesures pour prévenir ou limiter la présence de ces rongeurs nuisibles et si tel est le cas, quel résultat ces mesures apportent-elles ?

M. Tremblet signale que depuis que les travaux de l'école du secondaire Il Noëlla Rouget ont commencé, un certain nombre de rats ont dû fuir cette zone dans laquelle ils avaient trouvé refuge. Par conséquent, ils se sont installés dans des zones plus tranquilles du reste de la Cité. Dans deux ou trois écopoints, où il y a eu des situations un peu critique, des actions ont été entreprises, mais il n'en connaît pas le détail. Pour l'heure, on observe comment la situation évolue et voir où cette population de rongeurs va s'installer afin de prendre des mesures plus drastiques si nécessaire.

M. Tremblet profite aussi d'avoir la parole pour répondre à la question de M. Trippel concernant les corneilles qui sont en réalité des corbeaux freux ; il rappelle qu'énormément de choses ont été entreprises à ce niveau, notamment une séance publique le 9 octobre 2024, qui a réuni un peu moins d'une centaine de personnes avec la présence du responsable du service de l'environnement et d'un garde faune. Depuis janvier, ils ont procédé à l'évacuation systématique des nids. Il a été prévu qu'à huit reprises, des rapaces soient lâchés pour effrayer les corbeaux, dont les deux dernières fois, qui auront lieu prochainement. Il ajoute qu'une fois qu'ils ont commencé à pondre, il n'est pas possible d'enlever les œufs ni les nids. Un maximum a été fait cette année. Néanmoins, il faut très peu de temps à ces corbeaux pour reconstruire leur nid et les mesures mises en place auront un impact visible l'été prochain où il y aura certainement moins de corbeaux freux. Il rappelle que 600 individus avaient été recensés l'été passé dans cette zone. Malheureusement, il ne sera pas possible d'en faire plus.

M. Frehner demande si le site www.lesvergers-meyrin.ch va être remis en fonction, car il est pour l'instant en maintenance.

Il souhaite savoir s'il est normal que l'éclairage des terrains de football soient allumés à partir de 16h30 et non quand il fait sombre.

M. Nobs rappelle, en ce qui concerne l'annonce de fermeture des offices de poste de Meyrin-village et de l'Aéroport de Cointrin et de la mobilisation qui s'est effectuée parmi les habitants, que le Conseil administratif avait communiqué dans le Meyrin ensemble de décembre 2024, au sujet de tous les engagements pris par la Commune dans ce combat. Il ajoute que la semaine dernière, il a appris que le Conseil des états a soutenu les décisions prises par la Poste. Il demande si le Conseil administratif va poursuivre son travail auprès des conseillers aux états de Suisse romande ou va-t-il s'incliner définitivement devant le fait accompli ?

Sa deuxième question porte sur l'annonce de la construction du futur collège par le DIP à 190 millions sur le terrain de la Gravière et le vote des 11 millions meyrinois pour la salle omnisports, lesquels ont soulevé une série d'interrogations et de crainte parmi les habitants de ce quartier. Vu l'utilisation comme décharge de ce terrain et la pollution en sous-sol persistante et avérée, vu la participation financière communale à cet ouvrage, le Conseil administratif peut-il rassurer la population par des réponses précises à ce sujet ?

L'Etat a-t-il envisagé une dépollution de ce sous-sol par une excavation des terres polluées de sorte à profiter du volume ainsi assaini pour y construire un parking souterrain ?

Est-il prévu l'utilisation des sous-sols du collège pour y parquer les véhicules des collaborateurs employés sur ce site ?

Comment et où une grande partie des 1400 spectateurs pourront-ils garer leurs véhicules lors des compétitions sportives ?

Sa troisième question fait part de l'interpellation par plusieurs Meyrinois concernant l'éclairage sur la Commune : au niveau de la rue Gilbert faisant angle avec la rue de la Prulay et le passage entre le Jardin de l'amitié et la rue des Lattes.

A ces endroits, l'éclairage est inexistant. Cela crée un sentiment d'insécurité. La Commune peut-elle agir ?

Sa quatrième question porte sur les sapeurs-pompiers volontaires meyrinois, qui sont sur alarme et qui doivent intervenir dans les 10 minutes. Ils viennent avec leurs véhicules privés et doivent trouver une place de stationnement. La Commune peut-elle prévoir une ou deux places dans le nouveau parking du centre commercial ou aux alentours ?

Sa cinquième question indique que des parents d'élèves de l'école des Champs-Fréchets ont été très étonnés de voir un parti politique devant l'entrée de ladite école, ce lundi. Plusieurs personnes et un triporteur étaient rassemblées dans le préau de l'école aux alentours de 16h à la sortie des classes.

Ces derniers ont pris des photos avec les enfants et distribuaient des flyers.

Sachant que le règlement des espaces publics de la commune de Meyrin, article 10 stipule que : « *Durant les heures d'activités scolaires et parascolaires, les personnes étrangères aux complexes scolaires ne sont pas autorisées à pénétrer dans les préaux d'écoles.* » Et que les vélos ne sont pas autorisés dans l'enceinte scolaire.

Le débat a fait polémique sur le réseau *T'es de Meyrin*.

L'UDC Meyrin Cointrin aimerait savoir si le parti des Verts a eu une dérogation extraordinaire ou si le Conseil administratif va faire respecter ledit règlement vu que la police municipale a été vue sur les lieux ?

M. Nobs estime que les groupes politiques ont de la chance de pouvoir faire leur propagande politique sur toute la commune de Meyrin dans divers lieux publics. Il pense qu'il est de leur devoir de montrer l'exemple envers les citoyens et faire en sorte de respecter la loi.

Sa sixième question interpelle le Conseil administratif et le délai de réponse aux questions du Conseil municipal. Il demande quel est le temps dont il dispose pour y répondre et pourquoi les questions ne sont pas répondues dans ces délais.

Sa septième et dernière question s'interroge sur la fermeture les dimanches de la Migros VOI dans le quartier des Vergers. En effet, la police du commerce serait intervenue pour leur dire de fermer les dimanches. Cela étonne tout le quartier car tout le monde en profitait. Il demande si le Conseil administratif peut prendre contact avec les services cantonaux concernés pour en savoir plus.

M. Cornuz répond à la question concernant la fermeture de la Poste, il rappelle qu'une commission élargie a été convoquée sur CMnet le 27 mars prochain, où les pétitionnaires seront auditionnés en première partie et en deuxième partie ce sera le tour de représentants de la Poste. Les questions pourront être posées à ces derniers lors de cette commission.

Il ajoute que l'action du Conseil administratif est conjointe avec d'autres communes romandes qui ont réagi également face à l'annonce de fermeture de bureaux de poste et elles se sont alliées. Des démarches conjointes ont été entreprises afin de demander à la Poste de sursoir à sa décision de fermeture. La lutte continue et il n'est pas prévu de s'arrêter en si bon chemin, même si les chances d'obtenir gain de cause sont assez minimes, il faut bien le reconnaître.

M. Cornuz déclare qu'en ce qui concerne le collège Noëlla Rouget, il renvoie M. Nobs aux explications qui ont été données tant lors de la séance d'information publique que lors de la séance de commission, où ces éléments ont été évoqués, à savoir que même si la Commune participe à cette construction, le maître d'ouvrage est le Canton et c'est ce dernier qui se prononcera sur la question de la mise à disposition de places de parking pour les enseignants. Or, la politique actuelle du DIP est de ne pas le faire. En outre, l'autorisation de construire ayant été délivrée et les travaux ayant débuté, il ne pense pas que le moment soit opportun pour faire marche arrière sur cette question. Quant aux visiteurs de la salle omnisports, ils pourront utiliser l'excellente desserte des transports publics et pourront faire la navette entre le parking du Cœur de cité et le collège Noëlla Rouget.

M. Cornuz prend bonne note de la question de l'éclairage communal et reviendra auprès du Conseil municipal avec une réponse.

Concernant la mise à disposition d'un parking pour les sapeurs-pompiers volontaires à proximité de la caserne, **M. Cornuz** déclare que pour l'instant la solution envisagée n'est pas une place de parking dans le parking souterrain du Cœur de cité, mais plutôt d'autres options à proximité selon les analyses effectuées avec le commandant de la compagnie et le responsable de la sécurité municipale. En résumé, il confirme que le Conseil travaille à trouver une solution pour faciliter l'intervention des sapeurs-pompiers volontaires.

Concernant la question sur la réponse du délai de réponse du Conseil administratif, **M. Cornuz** indique que le délai de réponse dans le règlement du Conseil municipal concerne les motions, mais il n'y a pas de délai précis pour les réponses aux questions. Il rappelle toutefois, que dans la mesure du possible, le Conseil y répond à la séance du Conseil municipal suivante.

Enfin, pour ce qui est de la fermeture de Migros VOI le dimanche, **M. Cornuz** rappelle que cette décision émane de l'application de la loi promulguant la fermeture

des magasins le dimanche. Par conséquent, le Conseil administratif n'est pas en mesure de faire changer la décision de la police du commerce.

Pour ce qui est de la question relative à la surveillance des autorisations des stands politiques, **M. Cornuz** confirme que tant les agents du domaine public et stationnement que ceux de la police municipale veillent à une utilisation et un respect des utilisations dudit territoire public. Les partis qui auraient été considérés en contravention avec les règlements ou lois en vigueur ont été dûment informés et rappelés à leur devoir comme peuvent en témoigner plusieurs personnes autour de l'hémicycle.

Mme Um rappelle que le 25 juin dernier, le groupe des Verts a déposé une motion demandant des mesures pour améliorer la représentation des femmes en politique au sein des conseils municipaux et administratifs. Son groupe avait bon espoir que le traitement de cette motion aiderait les groupes politiques présents à mieux préparer l'avenir proche, à travailler à une culture de l'égalité au sein desdits conseils. Le mois de la journée internationale des droits des femmes fournit un bon prétexte pour demander où en est la motion ?

M. Sanchez rapporte que depuis peu, la place de parking du Forum Meyrin mise à disposition gratuitement pour le concierge qui habite sur place afin qu'il puisse être disponible 24h sur 24h et 7j/7 pour résoudre tout type de problème pouvant survenir, lui aurait été enlevée.

Il demande quelles sont les raisons de ce changement après plusieurs années de mise à disposition de cette place de parking ? Il souhaite savoir si ce parking ne faisait pas partie des prestations en nature dont bénéficiait le concierge en contrepartie de sa disponibilité ?

* * *

M. Clerc rappelle que la prochaine séance aura lieu le 15 avril et que le délai de remise des objets est fixée au 2 avril minuit.

M. Amato déclare que l'information sur CMnet n'est pas actualisée et souhaite que l'on y remédie.

M. Clerc le remercie pour cette remarque et clôt la séance.

* * *

La séance est levée à 22h50/BNI.

Lu par le Bureau du Conseil municipal en
date du 4 avril 2025.

Le 1^{er} secrétaire :

Le président :

Francisco Sanchez

Tobias Clerc